



Conseil d'administration

Séance plénière n° 258

10 décembre 2020

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	4
4. Liste de présence.....	47



Conseil d'administration

Séance plénière n° 258

10 décembre 2020

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration
Séance plénière
jeudi 10 décembre 2020
de 10h à 13h
Salle Brenne (visio Zoom)

Séance animée par Mme Marie-Hélène Aubert

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

ACTUALITÉS DES AGENCES DE L'EAU (TOME 1)

1. Plan de relance / plan de reprise D
2. Budget rectificatif n° 1 au budget initial 2021 D
3. CPER (contrat de plans État-Régions) - CPIER D

INSTANCES DE BASSIN (TOME 1)

Étude sur les modalités de construction d'un consensus au sein des instances du bassin Loire-Bretagne à travers l'exemple du projet de Sdage..... D

AIDES (TOME 2)

1. Décisions d'attribution des Aides D
- Suites de la commission des Aides réunie le 7 décembre 2020
2. Opérations de repeuplement saumon dans le cadre du plan Loire V :
dossier de la commission des Aides du 12 octobre et CA du 3 novembre reporté D
3. PDRR (plans de développement rural régionaux) - Écophyto : correction d'une délibération D

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme AUBERT :

Bonjour à toutes et à tous pour ce dernier conseil d'administration de l'année 2020, dans un contexte très particulier. C'est aussi le dernier conseil de la mandature puisque les instances, aussi bien du comité de bassin que du conseil d'administration, terminent leur mandat au 31 décembre 2020.

Mme Clermont-Brouillet et M. Gutton exposeront plus en détail tout à l'heure tout ce qui concerne le renouvellement de nos instances.

Je donne la parole à M. Gutton pour l'appel et rappeler les consignes de vote dans le cadre de ce conseil qui se tient en présentiel et en visioconférence.

M. GUTTON :

Bonjour à tous. Je vous propose de faire un petit exercice d'appel, ce qui permet aux derniers arrivants de nous rejoindre les cas échéant, de tester aussi la qualité du son en invitant ceux qui sont en visioconférence à couper vos micros de façon à éviter les interférences.

M. Gutton procède à l'appel nominal.

Habituellement, en conseil d'administration, les votes sont un peu plus simples que pour le Sdage. Il suffira de compter les votes contre et les abstentions. Nous ferons voter à la fois la salle et ceux qui sont en visioconférence.

Concernant la situation sanitaire, je vous donne quelques nouvelles des équipes de l'agence de l'eau. Tout le monde va bien. Nous avons eu la chance d'avoir un seul agent touché par le Covid. Il n'y a pas eu du tout de contamination, ce qui démontre, je l'espère, le respect des gestes barrières au sein de l'établissement. En matière de jauge, nous dépassons maintenant les 30 % de personnes en présentiel. Nous étions 115 ou 120 personnes cette semaine en présentiel. L'ensemble de nos autres agents sont en télétravail, ce qui nous permet, vaille que vaille, de préserver l'ensemble de nos activités. Nous préparons en ce moment la fin de gestion. Nous donnerons des chiffres tout à l'heure sur l'activité de l'année 2020 qui est évidemment un peu ralentie.

Au sujet du renouvellement de nos instances, je voudrais rappeler que le préfet coordonnateur de bassin est en train de composer le nouveau comité de bassin. La loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique) a maintenant été promulguée, confirmant ce que nous avons annoncé, c'est-à-dire l'instauration de la parité pour toute structure devant désigner plus d'une personne au sein du comité de bassin. De la même façon, le conseil d'administration devra être paritaire. Le collège des collectivités et le collège des usagers devront veiller également à la parité au moment de l'élection qui se fera lors du premier comité de bassin.

A propos de la date du premier comité de bassin, nous avons réservé quelques dates fin janvier et début février. Nous sommes un peu inquiets sur la capacité de l'Association des maires de France à nous adresser leurs propositions d'ici la fin de l'année. En effet, il faut qu'ils saisissent l'ensemble des associations départementales des maires - c'est un exercice un peu laborieux -, avec des représentations de la montagne, du littoral, des grandes villes et des autres, en assurant également aujourd'hui la parité. Ils vont sans doute prendre un peu plus de temps que ce qu'ils annoncent.

Dès l'arrêté signé, nous fixerons avec le préfet coordonnateur de bassin la date du premier comité de bassin en laissant trois à quatre semaines pour permettre aux uns et aux autres de s'organiser. Lors de ce premier comité, nous nous concentrerons évidemment sur les élections : élections du président ou de la présidente, des vice-présidents et vice-présidentes, des commissions du comité de bassin, puis des administrateurs et administratrices. Cela nous permettra de redémarrer, en installant ensuite le conseil d'administration qui se réunirait après l'installation du comité de bassin. Nous sommes assez prudents sur les dates du fait de cette incertitude. La loi ASAP a été publiée tardivement. Cela nous amène à décaler les calendriers habituels d'installation de nos instances.

Nous avons tiré les leçons des conditions difficiles du vote du Sdage. J'en profite pour vous remercier d'avoir été compréhensifs sur les difficultés techniques que nous avons eues à cette

occasion. Ainsi, l'agence de l'eau a décidé d'acquérir un système de vote à distance. Nous souhaitons que le premier comité de bassin s'installe plutôt en présentiel. Pour autant, nous prévoyons la possibilité d'organiser un vote à distance. Ce sont des dispositifs que nous sommes en train de mettre en place. Nous sommes en train de tester différents outils. Nous nous concertons avec les autres agences de l'eau pour essayer d'avoir le même outil pour l'ensemble des comités de bassin.

Par ailleurs, nous sommes en train de travailler à un programme de formation. Il faudra que nous le soumettions également aux instances. Cette fois-ci, le distanciel va nous aider. En effet, l'habitude que vous avez maintenant tous de travailler à distance peut être l'occasion aussi d'accéder plus facilement à des formations pour l'ensemble des membres du comité de bassin. Nous sommes en train de préparer un programme socle pour l'ensemble des membres du comité de bassin, qui serait complété en fonction de la participation à certaines commissions. Cela représenterait, notamment pour la commission Planification, au moins deux journées de formation complémentaire. Comme ces formations seront enregistrées, elles permettront à ceux qui n'auront pas pu y assister de les réécouter de façon à ce que quand nous devons démarrer le travail sur le Sdage, chacun ait pu acquérir un niveau commun de formation.

Mme AUBERT :

Je donne la parole à Mme Clermont-Brouillet si elle a des éléments complémentaires sur le renouvellement des instances.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Je n'ai pas forcément des éléments plus détaillés. La dernière information disponible est celle que M. Gutton a apportée, à savoir la publication de la loi ASAP ce mardi qui précise la parité au sein de chaque organisme désignataire. Je peux répondre aux questions si besoin.

M. NOYAU :

Nous avons toujours la même problématique dans le collège des agriculteurs concernant la parité. Je l'ai déjà évoquée plusieurs fois. C'est un réel problème de notre côté. Nous n'avons pas un vivier de femmes, sachant que ce sont les mêmes femmes qui sont sollicitées partout. Cela devient même de l'exploitation. Je ne comprends pas trop cette insistance. Nous avons un réel problème pour avoir quatre femmes sur neuf postes. Pour l'instant, ce n'est pas acquis. Nous ne devrions pas être la seule catégorie à rencontrer ce problème.

M. GUTTON :

Mme Rivet vient de dire que les maires sont dans la même situation. En réalité, il n'y a pas une obligation de désigner des maires, cela peut être des conseillers municipaux, qui, aujourd'hui appliquent la parité. Cela doit être plus facile pour les collectivités que pour la profession agricole. En effet, les chambres d'agriculture sont sur un tiers/deux tiers. C'est ainsi que se fait la représentativité. Pour autant, c'est dans la loi et c'est ce qu'a rappelé le ministère. L'instruction qui est donnée au préfet coordonnateur de bassin, c'est d'essayer d'avoir des propositions équilibrées. Puis, si les propositions ne sont pas équilibrées, il faut les rendre équilibrées mais en réduisant le nombre de représentants. C'était ce que sous-entendait M. Noyau, ce qui n'est évidemment pas ce que nous souhaitons. Ce que nous souhaiterions, c'est de pouvoir installer un comité de bassin qui soit au complet et en partie paritaire parce que de toute façon, il ne sera pas entièrement paritaire puisque cela ne concerne que les structures qui doivent désigner plus d'une personne.

M. FAUCONNIER :

Avons-nous une date limite de dépôt des listes ?

M. CHOUMERT :

A la suite de la promulgation de la loi, un courrier est parti hier pour les représentants des industriels, plus précisément le collège des présidents des chambres régionales de commerce et

d'industrie, des présidents des MEDEF régionaux et du président de la coopération agricole demandant un retour pour le 18 décembre. Les calendriers sont contraints. Nous avons évoqué à plusieurs reprises que c'était dans le projet de loi. Le directeur général de l'agence a rappelé l'objectif de réunir un comité de bassin en janvier pour pouvoir élire le conseil d'administration afin d'avoir rapidement un conseil d'administration en ordre de marche. Les courriers demandent une réponse pour le 18 décembre.

M. FAUCONNIER :

Lors du dépôt de candidatures - je fais un parallèle avec les propos de nos collègues de l'agriculture -, imaginons que nous n'ayons pas une liste paritaire. J'ai compris que le va simplement valider un nombre de façon paritaire. Admettons que nous soyons un collège de onze et que nous n'allions valider que huit parce qu'il n'y a que huit de paritaires. Cela veut dire que lors des prochains votes, ce collège est favorisé par rapport aux autres collèges. Il n'y aurait plus l'équité. Comment cela va-t-il se passer ?

M. GUTTON :

Ce ne sera pas huit, ce sera neuf. Comme il y a un écart de 1 possible puisqu'il peut y avoir un nombre de représentants impair, il est possible d'avoir quatre femmes et cinq hommes. Nous retiendrions neuf personnes. Les deux postes resteraient vacants dans l'attente des propositions des industriels. C'est ce que nous ne souhaitons pas, soyons bien d'accord. L'objectif est bien que tout le monde puisse, le plus vite possible, présenter des propositions paritaires.

M. FAUCONNIER :

S'il n'y a que neuf votants sur les onze possibles, cela veut dire qu'il n'y a plus équité sur le vote.

M. GUTTON :

Cela veut dire surtout que vous n'avez pas fait de propositions paritaires.

M. FAUCONNIER :

Certes mais cela n'est pas conforme au règlement intérieur.

M. GUTTON :

Le préfet ne peut pas retenir des propositions qui ne sont pas paritaires. C'est la loi qui a été promulguée cette semaine, donc il faut que cela commence par là. C'est bien l'objectif. Je veux être très clair. Ce sont ceux qui ne proposent pas de liste paritaire qui sont « responsables » du fait qu'ils vont perdre quelques voix. C'est pour cela que personne ne le souhaite. Il y a 190 membres au comité de bassin. L'objectif, c'est que l'arrêté préfectoral comporte bien les 190 membres et que la première réunion permette bien à 190 personnes de se prononcer. C'est important pour l'élection du président et pour les élections des présidents de commission ou des administrateurs de l'établissement. C'est bien ce que nous souhaitons.

Mme AUBERT :

La loi est maintenant passée. Certes, le délai est assez court mais, chers collègues, nous avons entendu les mêmes arguments dans le cadre des élections municipales, parlementaires, etc. que nous ne trouverions pas de femmes, que ce n'était pas possible. La transition n'est pas évidente, j'en conviens. Néanmoins, il faut absolument entrer dans ce processus et trouver des solutions. Je ne doute pas que vous les trouverez tôt ou tard. En tout cas, c'est très important.

Je constate aussi que dans le domaine de l'eau, il y a une représentation masculine très dominante alors qu'un grand nombre de femmes, et de plus en plus de jeunes femmes d'ailleurs, sont aussi très impliquées dans tous nos sujets, dans nos champs de compétences et pourraient tout à fait intégrer nos instances et d'autres partout sur le territoire. Il n'y a que le premier pas qui coûte, si j'ose dire, mais je pense que vous y arriverez. Je n'en doute pas.

Mme GALLIEN :

Au niveau de l'AMF, cela avance puisque les associations départementales ont fait remonter des noms à l'Association des maires de France. A priori, cela devrait être paritaire. Je voudrais juste rappeler qu'aux dernières municipales, 20 % des maires de France sont des femmes. Nous étions à 18 aux municipales d'avant. Nous sommes à 20 aujourd'hui. Je pense qu'il existe quand même des possibilités de répondre à cette question de la parité. Même si le domaine de l'eau est très complexe et demande beaucoup d'implications, cela a l'air d'être possible.

Mme AUBERT :

C'est une bonne nouvelle.

M. GÉRAULT :

Je salue tout le monde. Je me félicite qu'il y ait effectivement de plus en plus de femmes élues maires en responsabilité. J'attire simplement l'attention sur le fait que nous avons parfois des difficultés à mobiliser dans la durée les élus. Il faut cette parité mais il faut tout autant des élus que nous ne mettons pas sur une liste parce qu'il faut absolument une parité, mais des élus qui s'engagent sur la thématique de l'eau qui sera de plus en plus prégnante sur toutes les autres politiques publiques. Il faut que nous ayons cette double entrée. Je vois que l'on insiste sur un point mais je voudrais tout autant insister - en l'occurrence, ce n'est pas un problème de parité mais un problème très largement partagé - sur le fait d'avoir des élus qui, sur les listes, s'engagent pour faire en sorte que la thématique de l'eau avance. C'est complexe. Cela nécessite du temps. C'est du bénévolat pour la plupart. Toutefois, il ne faut pas oublier cet aspect dans la composition des listes. D'ailleurs, ce n'est absolument pas antagoniste.

Mme RIVET :

J'approuve les propos de M. Gérard sur la motivation. En tant que vice-présidente rencontrant beaucoup de monde sur le terrain qui porte des contrats territoriaux, je peux témoigner qu'un grand nombre de femmes commencent à monter en puissance sur ces questions. Dès qu'elles prennent les responsabilités, elles s'engagent. Ce sont également de nouvelles élues. Jusqu'à présent, le domaine de l'eau était effectivement un domaine essentiellement masculin. Je pense que la parité est une bonne chose et sera plutôt favorable à la montée en compétence dans le comité de bassin et au-delà.

M. NOYAU :

Je suis entièrement d'accord avec le principe. Le problème, c'est que nous n'avons pas le vivier de femmes pour venir siéger au comité. Elles sont partout. C'est l'inverse qui est en train de se passer. C'est à la limite de l'exploitation du monde féminin. C'est le contexte dans le monde agricole. Nous allons effectivement trouver des solutions. Nous allons mettre des collaboratrices. Je trouve cela honteux d'aller jusqu'à mettre des collaboratrices. C'est ainsi que cela va finir, pour avoir tous nos sièges. Je trouve cela moyen.

M. DORON :

Je partage complètement ce qui vient d'être exprimé par M. Noyau. Malheureusement, notre réseau associatif est composé majoritairement d'hommes. Nous avons à peine 3 % de public féminin, ce que je regrette personnellement mais vous imaginez bien que nous sommes bien loin des 20 % évoqués pour ce qui intéresse les élus et les maires en particulier.

Je pense qu'il est quand même particulièrement regrettable que pour éviter de perdre des sièges et par voie de conséquence la capacité à pouvoir représenter une pluralité de l'expression de notre groupe ou de notre usage, nous soyons obligés - cela va être aussi le cas chez nous malheureusement - de chercher à désigner dans nos salariées alors qu'il me semble que la parole doit être politique effectivement. C'est particulièrement regrettable que cette expression trouve l'écho par la voix de salariées de nos structures. Cela me paraît proprement inacceptable. La politique est essentielle dans ce domaine. C'est l'élue politique qui a légitimité à s'exprimer - nous le disons suffisamment par ailleurs - pour que nous l'entendions.

Nous sommes exactement dans le même cas que la profession agricole et les industriels. Nous allons nous retrouver en vraie difficulté par rapport à cela. Certes, il y a la loi mais je trouve que l'esprit de la loi est un peu déviant et un peu dénaturé. La parité, nous pouvons la chercher effectivement. En revanche, quand on veut la poser, je ne suis pas certain que ce soit la pertinence même de nommer des personnes qui ne soient pas très représentatives de l'instance ou de l'usage représenté.

Mme AUBERT :

Cela dit, si ce sont des collaboratrices qui sont désignées, j'imagine qu'elles seront présentes aussi avec un mandat et des positions du champ de compétences qu'elles représentent. Les choses se feront petit à petit mais il faut bien amorcer le mouvement, sinon nous n'en sortirions jamais.

M. MÉRY :

En l'occurrence, nous avons des expressions de difficultés à satisfaire la loi très précisément en huit jours. Nous sommes obligés d'en prendre acte. J'ai bien entendu le message de fermeté ou d'absence d'autres possibilités pour le préfet que de respecter la loi qui a été promulguée. De fait, cela m'interroge sur le reste de nos instances. Là, c'est le comité de bassin qui est concerné, avec cette demande de parité dans chacun des groupes. Le comité de bassin est effectivement un lieu de débat. En revanche, ce n'est absolument pas la seule instance ou le seul espace dans lequel les parties prenantes à l'agence de l'eau s'expriment.

Sans vouloir anticiper sur un point qui m'est cher et qui est à l'ordre du jour de ce conseil d'administration et n'étant pas un expert de la loi ASAP mais m'en remettant à votre sagacité, est-il prévu quelque chose de complémentaire ou une déclinaison au sein de l'agence de l'eau, mais aussi au sein de ses instances, au sein de son conseil d'administration, au sein des commissions du comité de bassin, au sein des commissions du conseil d'administration de l'application de cette loi ? Je ne sais pas ce qu'il en est. Je suis assez interrogatif là-dessus.

En effet, M. Doron vient d'évoquer un problème qui concerne toutes les structures bicéphales avec des salariés, des directeurs et des élus. Si pour répondre à la parité le groupe désigne des personnes qui n'ont pas la voix politique dans leur structure et qu'à l'inverse, c'est simplement pour faire masse au comité de bassin et répondre aux exigences de la loi, mais qu'au final, cela réduit le vivier des personnes qui participent aux commissions qui sont le lieu d'établissement de tout ce que nous soumettons au comité de bassin, cela interroge un peu sur la légitimité, et plutôt sur la pertinence de la démarche de cette mixité d'apparat. Qu'est-il prévu pour les commissions ? Qu'est-il prévu pour le conseil d'administration et pour ses commissions ? Cette question pourrait opportunément être rajoutée à la liste des questions qui doivent être traitées sur les conditions d'obtention des consensus au sein des groupes de l'agence.

M. GUTTON :

Vous parliez de légitimité mais ensuite, vous avez corrigé le propos. La légitimité, c'est celle de la loi. Dans une démocratie, c'est essentiel. Ce que nous pouvons effectivement interroger, c'est le délai. La loi a été votée il n'y a pas très longtemps. Elle a été soumise au Conseil constitutionnel. Cela a pris encore quelques jours pour qu'elle soit publiée. Toutefois, cet article a bien été validé par le Conseil constitutionnel.

Par ailleurs, nous avons alerté, il y a déjà plusieurs semaines, les uns et les autres de cette évolution législative. Je me souviens des discussions que nous avons déjà eues.

Pour le conseil d'administration, il faudra bien que les désignations des différents collèges se fassent de façon paritaire. Le collège des collectivités territoriales, le collège des usagers devront être tous les deux paritaires modulo un représentant. Vous savez que ce sont onze et onze, donc il y aura forcément un homme ou une femme de plus dans chaque collège. Puis, comme les commissions du conseil d'administration sont issues de ce même conseil, nous y trouverons des hommes et des femmes. Cela me paraît assez logique. C'est bien ainsi que cela doit fonctionner.

De la même façon, l'année prochaine, il y aura aussi une parité des présidents de conseils d'administration. Le ministère de l'Écologie a veillé dans ses propositions de nomination à assurer la parité. Il devrait donc y avoir trois présidentes de conseil d'administration et trois présidents de

conseil d'administration au niveau national. Il me semble que c'est ce qui existe dans les conseils d'administration des grandes entreprises.

M. MÉRY :

C'est un choix pour le conseil d'administration. Il y a une différence entre mixité et parité. La parité, c'est 50-50, nous l'avons bien compris. Au moment de désigner les personnes qui vont dans les commissions, les commissions, avec la parité, elles seront théoriquement mixtes ou pas d'ailleurs. En effet, elles peuvent être exclusivement féminines ou exclusivement masculines en fonction des personnes désignées.

Par contre, devons-nous désigner dans les commissions du conseil d'administration, dans les représentations de nos groupes tant pour les élus que pour les usagers, la moitié d'hommes et la moitié de femmes dans ces commissions ?

Mme AUBERT :

Je ne crois pas que dans la loi, il y ait ce degré de détail. En revanche, dans le règlement intérieur de notre conseil, c'est une proposition qui peut être discutée. À ce stade, la loi n'irait pas jusqu'à ce point de détail. Je comprends que cela pose des soucis de toutes sortes mais le mouvement est amorcé et il a vocation à aller jusqu'au bout de sa logique.

Nous savons bien aussi que dans les élections municipales, notamment dans les scrutins de liste, il y a autant de femmes que d'hommes. Néanmoins, les positions de pouvoir les plus influentes peuvent être trustées par des hommes. Ce mouvement est inéluctable et je m'en réjouis. Je crois très sincèrement qu'il y aura de plus en plus de femmes - et il y en a d'ores et déjà - qui ont ces compétences, quelles que soient les questions institutionnelles ou pratiques que cela peut poser. C'est en tout cas dans ce sens-là que nous allons.

Je ne voudrais pas que nous passions une heure sur une loi qui s'impose à nous. Si vous n'y voyez pas d'objection, je voudrais passer au premier point de l'ordre du jour portant sur le plan de reprise et le plan de relance de l'activité, notamment concernant le secteur de l'eau. Je vais passer la parole à Sandrine Reverchon-Salle qui va vous faire une présentation des propositions.

M. GOUSSET :

Mme AUBERT, j'avais demandé la parole. Nous n'avons pas reçu le compte rendu du conseil d'administration précédent. Nous pouvons comprendre en fonction de la rapidité avec laquelle ces deux événements se sont succédé. Toutefois, c'est assez dommage, d'autant plus que c'est la dernière session du conseil d'administration. Je voudrais vous demander, avec l'assentiment de mes collègues, à ce qu'à la fois le compte rendu du conseil précédent et celui de ce conseil-ci soient transmis aux membres présents même s'ils ne sont plus au prochain conseil d'administration de telle sorte que comme ils ont engagé leurs paroles et leurs actes, ils puissent être en mesure de vérifier, valider et regarder le compte rendu de ces deux conseils d'administration et éventuellement faire porter par leurs collègues du prochain conseil d'administration les remarques qu'ils auraient eu à faire.

M. GUTTON :

Effectivement, nous vous prions de nous en excuser. Du fait du court délai entre le 3 novembre et le 10 décembre, nous n'avons pas reçu le projet de procès-verbal. Celui-ci est fait par une société externe. Vous avez raison, les nouveaux membres du conseil d'administration l'année prochaine ne seront pas forcément les mieux placés pour approuver ces comptes rendus. Ce que je peux proposer, si la présidente en est d'accord, c'est que nous vous soumettions les documents pour relecture, sachant qu'ils seront également soumis, pour information, au nouveau conseil d'administration. Je suis tout à fait d'accord pour vous faire relire les propos que vous avez tenus. Cela m'apparaît légitime.

PLAN DE REPRISE / PLAN DE RELANCE

Point actualités des agences de l'eau n° 1 de l'ordre du jour

Mme AUBERT :

Je donne la parole à Sandrine Reverchon-Salle pour la présentation de l'articulation du plan de reprise, du plan de relance, de tout ce qui a été engagé et de ce que nous avons à adopter aujourd'hui.

Mme REVERCHON-SALLE :

Je vais vous présenter sur quelques diapositives les principaux éléments et bien préciser ce sur quoi le conseil d'administration doit délibérer ce matin.

Je ferai juste un rappel sur des éléments, plus de vocabulaire, pour s'assurer que nous ne nous emmêlions pas les pinceaux. Quand nous parlons de plan de relance - vous avez le logo officiel à droite -, c'est bien le dispositif gouvernemental, tel qu'il a été annoncé en septembre dernier : dispositif de 100 Md€ dans lequel il y a un volet relatif à la transition écologique, un volet « eau » et un volet « biodiversité » et pour lesquels les agences de l'eau sont désignées comme opératrices d'une partie des crédits.

L'objectif du plan de relance est la rapidité de mise en œuvre. C'est bien ce que rappelle le Premier ministre dans ses différentes instructions au préfet. L'idée est de le mettre en œuvre dès début 2021.

Ensuite, le plan de reprise est le dispositif propre à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui a été lancé par le conseil d'administration après avis conforme du comité de bassin, parce que nous sommes venus modifier le document de cadrage du 11^e programme. Le plan de reprise mobilise des crédits de la maquette du 11^e programme. Il est prévu de mobiliser 80 M€. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce que prévoyait la délibération du CA de juillet dernier. Le plan de reprise s'est matérialisé par le lancement d'appels à projets le 15 juillet, qui ont vocation à perdurer sur au moins la première partie de l'année 2021.

Nous allons maintenant regarder comment avance le plan de reprise que l'agence de l'eau a lancé cet été, avec 80 M€ qui sont mobilisés au travers de quatre appels à projets. Trois appels à projets ont été lancés dès juillet concernant les réseaux d'assainissement, l'eau potable et la continuité écologique. Nous sommes venus compléter le dispositif par un quatrième appel à projets pour le volet industriel qui avait été validé en conseil d'administration le 3 novembre dernier et que nous avons lancé tout dernièrement.

A côté de ces appels à projets, il y a un appel à contributions qui vise à faire émerger des actions dans les contrats territoriaux, qui est clos maintenant depuis le 1^{er} décembre. C'est un appel à contributions qui normalement devait se terminer en octobre. Nous avons laissé un peu plus de temps pour permettre aux dossiers d'arriver. Cette fois-ci, il est clos. Nous allons y revenir.

Par ailleurs, que prévoyait la délibération adoptée par le CA du 2 juillet dernier ? Elle donne la possibilité au directeur général de prolonger les appels à projets sur l'année 2021 sans toutefois aller au-delà du 31 décembre 2021. Cela permettra le moment venu, en fonction de la rapidité de consommation de ces crédits, de voir s'il est pertinent ou pas de prolonger ces appels à projets. Ce n'est pas le sujet du CA d'aujourd'hui.

La délibération prévoit aussi que le directeur général puisse « activer de la fongibilité » entre les enveloppes de ces différents dispositifs, si toutefois nous constatons vraiment une sous-consommation d'un dispositif, alors qu'un autre dispositif serait très dynamique. Là, nous sommes vraiment dans la reprise, donc l'idée serait de faire sortir rapidement des dossiers qui seront de nature à redonner de l'activité aux entreprises. Ce que prévoit aussi la délibération de juillet, c'est que nous puissions passer de 80 M€ à 100 M€. Nous avons donc un « delta » de 20 M€ que nous pouvons mobiliser en fonction de la dynamique constatée.

Maintenant, je vous donne à voir l'avancement du plan de reprise. Le volet « assainissement » concerne les réseaux d'assainissement ciblés sur les priorités du 11^e programme, à savoir les systèmes d'assainissement prioritaires et les zones de revitalisation rurales. Si nous faisons un

point à début décembre, nous avons 163 demandes qui sont arrivées. Nous en avons 57 qui sont instruites pour un montant de 12 M€ d'aide, à comparer à une enveloppe de 36 M€. Vous pouvez constater que nous avons un certain nombre de dossiers qui sont arrivés mais qui ne sont pas encore instruits. Si nous faisons une première estimation du montant de l'aide, nous sommes déjà à 48 M€. Nous voyons que nous sommes en train de nous orienter « gentiment » vers un dépassement de l'enveloppe qui avait été fixée au départ.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la bonne dynamique de cet appel à projets qui permet à la fois de concilier nos priorités et de redonner de l'activité à des entreprises sur le terrain. Vous avez sur la carte la dynamique matérialisée selon les départements. Plus la couleur est foncée, plus le montant des travaux est important. Les bâtons verts représentent le nombre de dossiers. Nous voyons qu'à l'ouest, c'est très dynamique, notamment sur la Bretagne. C'est aussi à mettre au regard du nombre important de systèmes d'assainissement prioritaires sur ce secteur. Puis, le secteur de l'amont sur les zones de revitalisation rurales présente aussi une excellente dynamique. C'est globalement très satisfaisant. Nous sommes plutôt dans ce que nous recherchions en termes d'objectifs.

Vu que nous sommes en passe de dépasser l'enveloppe, nous allons voir comment nous pouvons utiliser la marge des 20 M€ dont je vous parlais tout à l'heure, c'est-à-dire après avoir « monté » les 80 M€ à 100 M€, pour pouvoir continuer à abonder cet appel à projets.

L'autre appel à projets lancé cet été porte sur l'eau potable, avec la particularité que nous embarquons un dispositif qui n'a pas vocation à perdurer dans le programme, étant hors de portée de nos capacités financières. Il s'agit du volet « réseaux fuyards ». Nous l'ouvrons pendant une période donnée. L'avantage, c'est qu'il permet de faire rapidement sortir des dossiers. Cela permet aussi de redonner de l'activité à certaines entreprises. En l'occurrence, pour le coup, il répond parfaitement à son objectif. En termes de dépôt de demande, nous avons 159 dossiers qui sont arrivés sur notre plateforme de dépôt des dossiers dématérialisés. Nous en avons 133 qui sont instruits. Nous sommes aujourd'hui à 13,8 M€ engagés. Si nous faisons une estimation en regardant l'ensemble des dossiers, y compris ceux non instruits, nous avons déjà dépassé l'enveloppe.

Cet appel à projets est ciblé sur les zones de revitalisation rurales, ce qui explique aussi sa dynamique différenciée sur le territoire qui est à corréliser avec l'importance des ZRR sur le territoire du bassin. Nous voulions surtout cibler les secteurs de l'amont qui avaient été particulièrement touchés par la sécheresse de 2019. En l'occurrence, de la même façon, nous avons complètement atteint l'objectif. Nous avons tellement fait carton plein que nous avons suspendu l'appel à projets le 6 octobre dernier parce que nous sentions que nous pouvions nous faire dépasser. Plutôt que de laisser le train rouler à toute vitesse, nous avons préféré ralentir un peu la locomotive. Vous allez voir que nous allons maintenant pouvoir la relancer. Cependant, il va toujours falloir la surveiller de près parce qu'elle peut rapidement nous dépasser. Le résultat ici est plutôt très satisfaisant.

Concernant l'appel à projets sur la continuité écologique, ce n'est pas forcément la même nature de dossiers. Il s'agit ici d'accompagner à des taux très intéressants, qui peuvent même monter jusqu'à 100 %, de l'effacement et de l'arasement. Toutefois, ce ne sont pas des dossiers qui sortent en deux jours. Nous savions très bien que nous ne serions pas sur une centaine de dossiers. Nous avons néanmoins 22 demandes qui sont arrivées sur notre plateforme de dépôt de demande. Nous en avons 16 qui sont instruites pour un peu moins de 1 million d'euros d'aide. Nous avons une enveloppe de 9 M€. Cela démarre bien. Nous avons même des dossiers assez intéressants qui arrivent. Il faut laisser un peu plus de temps à l'appel à projets pour vraiment fonctionner à plein.

Quant à l'appel à contributions dans les contrats territoriaux, il a eu un peu de mal à démarrer. Ce n'était pas forcément facile pour les porteurs de contrats territoriaux d'identifier des actions supplémentaires qu'ils pourraient porter dans le cadre de leur programme d'action. La question de l'autofinancement de structures porteuses reste un sujet qui peut être parfois un facteur limitant. Toutefois, en ayant donné un peu plus de temps et en ayant reporté le délai du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre, nous avons maintenant 55 demandes qui sont arrivées. Elles sont en cours d'instruction au niveau des services et représentent à peu près 4 M€ d'actions. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Nous vous rendrons compte de la situation début 2021 sur ce volet. Il faut dire que les Bretons ont particulièrement bien répondu.

Pour terminer avec le plan de reprise, nous abordons le volet industriel. Celui-là a été lancé un peu plus tardivement parce que nous voulions nous donner un peu plus de temps. Nous voulions aussi apprécier comment l'encadrement européen des aides allait évoluer. Il est bien sûr trop tôt pour juger de son efficacité. Par contre, nous avons organisé deux webconférences qui nous ont permis de drainer plus de 300 participants et qui permettent d'assurer une bonne communication de ce dispositif sur l'ensemble du bassin. Nous avons déjà 17 dossiers déposés pour 2,4 M€ de travaux, ce qui est bien, dans un contexte où nous avons aujourd'hui des difficultés à faire sortir des dossiers sur le volet industriel.

Que pouvons-nous dire en termes de bilan concernant le plan de reprise ? Il fonctionne bien. Il a démarré très vite. Il répond quelque part à son objectif. J'espère que cela va se solder par des travaux qui débiteront rapidement parce que c'est bien l'idée. Il ne s'agit pas de faire sortir les travaux qui débuteraient fin de l'année 2021.

Compte tenu de tout ce que je viens de vous présenter, il est nécessaire et opportun que le directeur général puisse, conformément à la délibération de juillet dernier, venir dès maintenant statuer sur les 20 M€ supplémentaires puisque la délibération de juillet dernier précise bien que nous pouvons monter à 100 M€.

Nous proposons, pour la répartition de ces 20 M€, de les affecter sur les appels à projets qui correspondent aux priorités du programme d'intervention. Nous avons d'abord le volet « assainissement » (10 M€ de plus). Ensuite, nous affecterons 5 M€ de plus sur la continuité écologique. Enfin, nous affecterons également 5 M€ sur le volet industriel qui répond à une priorité du programme s'agissant des micropolluants et des économies d'eau.

Je vous propose d'enchaîner parce que tout est lié. Je viens de vous présenter la reprise en termes de dispositif et de consommation de crédit du 11^e. Maintenant, nous allons passer à la relance qui est le dispositif gouvernemental. Ce sont des crédits supplémentaires qui sont confiés aux agences de l'eau, qui viennent donc se rajouter à la maquette du 11^e programme et qui vont permettre d'agir pour soutenir l'économie du pays.

De combien parlons-nous ? Nous parlons de 43,7 millions d'euros qui vont nous être délégués par les échelons nationaux qui se traduisent d'abord par 42 M€ pour le volet « eau ». C'est la quote-part du bassin Loire-Bretagne sur les 250 M€ du plan de relance national. Ces 42 M€ ont vocation à financer de l'eau potable, de l'assainissement et du traitement des boues en lien avec les restrictions en matière d'épandage des boues.

A côté de ces 42 M€ du volet « eau », nous avons 1,7 M€ pour le volet « biodiversité » qui est issu de la quote-part du bassin Loire-Bretagne sur une enveloppe de 10 M€ déléguée aux six agences de l'eau, elle-même issue de la sous-enveloppe des 250 M€ nationaux. En effet, l'enveloppe des 250 M€ sur la biodiversité est affectée à différents opérateurs (OFB, agences de l'eau, parcs nationaux, services déconcentrés). Nous avons donc 1,7 M€ pour cette partie « biodiversité ».

Quelles sont les consignes des tutelles pour l'utilisation de ces crédits ? Le maître-mot, c'est la mobilisation rapide. La relance demande d'agir vite et non pas d'agir demain. Il faut les mobiliser dans un cadre qui est celui du 11^e programme. Nous ne pouvons pas mobiliser les crédits de la relance dans un cadre qui serait hors-sol. Les analyses juridiques indiquent bien qu'en tant qu'agence, nous devons nous adosser sur notre 11^e programme. D'un point de vue interne, cela va nous nécessiter une traçabilité et un rapportage spécifique. Les crédits vont vraiment être suivis pas à pas.

Par ailleurs, le plan de relance est piloté dans les régions par les préfets de région. Ils s'appuient pour cela sur les préfets de département et parfois aussi sur des sous-préfets à la relance. Nos décisions d'aide « agence » doivent être systématiquement soumises à la consultation des préfets avant de statuer complètement sur l'affectation de ces crédits. C'est une spécificité liée au plan de relance qu'il nous faut organiser en interne à l'agence.

Par ailleurs, les enveloppes, à savoir les 42 M€ et les 1,7 M€, sont régionalisées. Cela veut dire que nous avons des enveloppes régionales qui sont données à titre indicatif. Nous allons veiller à essayer de les respecter, sachant que chacun des préfets de région sera attentif à ce que ces différentes enveloppes régionales soient bien observées. Nous ferons le point, courant de l'année 2021, si toutefois il y avait des sous-consommations dans certaines régions mais il est trop tôt pour le dire.

Pour que nous puissions le mettre en œuvre dès début 2021, il nous faut un budget rectificatif au budget initial 2021. Cela fera l'objet d'une présentation après celle-ci pour que nous puissions intégrer dans notre BI les crédits de la relance, à savoir les 43,7 M€.

Ensuite, il nous faut mettre en place un suivi budgétaire complètement dédié à ce dispositif, ce qui va nous amener à créer une ligne programme qui sera la ligne programme 80, qui va venir s'ajouter aux autres lignes programmes que nous connaissons dans notre 11^e programme.

Puis, il va falloir aussi que nous fléchions tous les dossiers du début de l'année, d'abord sur les crédits de la relance, et une fois que nous aurons consommé ces 43,7 M€, nous poursuivrons l'année avec les crédits de la maquette du 11^e programme dans le cadre du plan de reprise. Cela permettra aux maîtres d'ouvrage d'assurer une totale continuité sur toute l'année. Puis, ce sera pour eux complètement transparent.

Je veux juste vous donner à voir ce que représentent les enveloppes indicatives. Vous avez la répartition des enveloppes par région sur le volet « eau ». Les régions sont à cheval sur plusieurs bassins. Si vous voulez voir par exemple la quote-part Loire-Bretagne sur Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 8,5 M€ sur les 30,5 € d'Auvergne-Rhône-Alpes. Vous avez aussi la quote-part Loire-Bretagne pour les grandes régions. Il en est de même pour la biodiversité. Nous allons suivre de très près ces enveloppes. Les préfets de région vont également y être très attentifs.

M. GUTTON :

Comme il y a toujours un débat sur « amont » et « aval », vous pouvez voir que les ZRR sont privilégiées dans ces appels à projets. Par exemple, la région Auvergne-Rhône-Alpes - pour nous - a une dotation presque équivalente à la Bretagne et à la région Pays de la Loire. Je le dis parce que comme nous entendons toujours ce reproche d'un manque de solidarité à l'égard de l'amont, ce n'est pas du tout le cas en matière financière. Le 11^e programme fait un effort tout à fait conséquent pour les zones de l'amont. Il faut vraiment que nous passions tous ce message-là. Il y a eu un échange avec Mme Gallien il n'y a pas très longtemps sur le département de la Haute-Loire. Quand nous avons ressorti les chiffres, nous voyons bien une augmentation forte du montant des aides depuis le début du 11^e programme. Cela dépasse même les dernières années du 10^e qui étaient pourtant assez dynamiques.

Mme REVERCHON-SALLE :

Le conseil d'administration va avoir à délibérer sur l'utilisation de ces 43,7 M€. D'abord, nous vous proposons d'utiliser ces crédits du plan de relance selon les mêmes modalités que celles du plan de reprise, c'est-à-dire avec des taux rehaussés et des modalités simplifiées. Je rappelle que ces modalités du plan de reprise ont été validées par le CA après avis conforme du CB, étant dérogatoires au cadre du programme.

Par ailleurs, nous proposons également de prendre en compte les difficultés en matière de restriction d'épandage de boues liées à la crise sanitaire. Il s'agit des difficultés que peuvent avoir certaines collectivités qui ne peuvent plus épandre leurs boues parce qu'elles ne les hygiénisent pas. Compte tenu du fait que la pandémie perdure, les restrictions sont toujours en place. L'idée, c'est de pouvoir continuer à accompagner les collectivités qui font face à ces difficultés, alors que le dispositif que nous avons prévu en juillet dernier devait s'arrêter à la fin de cette année.

La délibération propose de répartir les 43,7 M€ de la façon suivante ;

- 20 M€ sur le volet « eau potable », ce qui permettra de rouvrir l'appel à projets « eau potable » que nous avons suspendu début octobre tellement il était dynamique et donc de pouvoir réembarquer dans le cadre de la relance des dossiers qui attendent ;
- 20 M€ sur l'assainissement qui est un appel à projets qui fonctionne bien ;
- 1,7 M€ sur les volets « biodiversité » et « continuité » qui trouvent tout naturellement leurs places sur l'appel à projets « continuité » ; ils viendront donc s'adosser selon les mêmes dispositions que celles du plan de reprise ;
- une sous-enveloppe de 2 M€ pour les boues, avec la petite subtilité que sur les crédits de la relance, nous ne pourrions financer que de l'investissement.

En effet, nous n'avons pas le droit de financer du fonctionnement avec les crédits de la relance. Ainsi, si les collectivités ont besoin que nous les soutenions sur des aspects « fonctionnement », nous le prendrons sur la maquette du 11^e programme.

Voilà ce que cela vous donne en total. Si nous faisons le cumul à la fois des crédits du plan de reprise, à savoir les 100 M€, c'est-à-dire les 80 M€ et les 20 M€ que nous rajoutons, et les 43,7 M€, nous arrivons à un total de 143,7 M€ à mettre au regard d'une enveloppe annuelle du 11^e programme qui est de 335 M€ par an.

Pour que nous puissions être prêts dans quinze jours, que faut-il faire ? Il va falloir modifier les montants des règlements des appels à projets pour prendre en compte les crédits de la relance. C'est assez simple mais il faut le faire. Il faut également que nous puissions prolonger la durée des appels à projets que nous avons initialement fixée jusqu'en mars. Là, nous proposer d'aller jusqu'au 30 juin 2021 pour laisser le temps de sortir des dossiers. Nous verrons bien courant 2021 s'il y a lieu de pousser encore un peu plus loin. La délibération permet au directeur général de prendre cette décision.

Il nous faut modifier le règlement de l'appel à projets « eau potable », que nous avons suspendu, pour permettre le dépôt d'un deuxième dossier par maître d'ouvrage. Dans le règlement que nous avons validé en juillet dernier, nous avons prévu un dossier par maître d'ouvrage. Comme ce sont uniquement les ZRR qui sont ciblées sur ce dispositif, si nous voulons être sûrs que le dispositif reste dynamique, il faut aussi que nous donnions la possibilité de pouvoir déposer un deuxième dossier.

Ce que nous proposons ensuite pour les boues, c'est de prolonger le dispositif d'aide aux collectivités qui ont des soucis en matière de restriction et d'épandage de boues. Il s'agit de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 en se disant que cette fois-ci, nous aurons peut-être couvert toute la période de pandémie, que nous finirons bien par en sortir.

Petite subtilité, c'est que la date du 31 décembre 2020 est inscrite dans le programme. Si nous touchons cette date, il faut que nous revenions devant le comité de bassin. Pour faire les choses proprement, nous allons re-solliciter l'avis conforme du comité de bassin par voie dématérialisée comme nous pouvons le faire. Nous allons le solliciter dès demain jusqu'au 18 décembre. Nous allons aujourd'hui faire délibérer le CA, si vous en êtes d'accord, sur cette proposition, sous réserve de l'avis conforme du comité de bassin.

Maintenant, je vous explique les délibérations sur lesquelles vous avez à vous exprimer. Elles sont remises sur table parce que pour tout vous dire, nous travaillons un peu à flux tendu sur ce sujet, avec des consignes qui nous arrivent quand elles nous arrivent. Entre le moment où nous avons édité le dossier et le CA d'aujourd'hui, nous avons eu de nouvelles consignes. Il a donc fallu faire quelques ajustements, je vais vous expliquer lesquels.

Il y a notamment une délibération qui consiste à préciser comment nous utilisons les crédits du plan de relance dans le cadre des appels à projets « plan de reprise » et de la mobilisation des mesures d'urgence « boues ». La délibération indique aussi que nous ajustons en conséquence les règlements des AAP. Je ne refais pas le discours sur les dates, etc.

Puis, en rouge, vous avez le changement par rapport à la délibération que vous avez dans le dossier. La délibération précise qu'elle autorise le directeur général à signer la convention relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du plan de relance. En effet, le ministère de la Transition écologique, en lien avec la direction des finances, est en train de mettre au point des conventions qui seront signées avec chacun des opérateurs qui auront à mettre en œuvre le plan de relance. Pour que le directeur général puisse signer cette convention, qu'il y ait une convention technique, mécanique, il est préférable qu'il ait mandat du CA.

La deuxième délibération concerne le dispositif relatif aux boues. Comment prolongeons-nous les aides au fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2021 ? La date du 31 décembre 2020 était inscrite dans le document de cadrage du programme. Quand nous modifions le programme, il faut que nous saisissons le CB et c'est ce que nous allons faire, si vous en êtes d'accord, demain. Cette délibération vise à statuer sur cette modification sous réserve de l'avis conforme du CB. Elle nous autorisait à saisir le CB du 11 au 18 décembre.

Mme AUBERT :

Je vous remercie. Je crois que c'est tout à fait complet et très clair. Qui souhaite prendre la parole ?

M. FAUCONNIER :

Je voulais juste revenir sur la notion de « flécher régionalement ». Nous voyons que nous avons des enveloppes « eau » et « biodiv » qui sont fléchées au niveau régional. Quid des enveloppes « assainissement », « industrie » et « territoires » ?

Mme REVERCHON-SALLE :

Les 42 M€ qui nous sont délégués pour gérer le volet « eau » concernent à la fois l'eau potable, l'assainissement et les boues. Cette enveloppe est régionalisée. Ensuite, nous ne faisons pas de sous-enveloppe. Par exemple, pour Auvergne-Rhône-Alpes, c'est 8,5 M€. Dans ces 8,5 M€, il y aura à la fois de l'eau potable, de l'assainissement et des boues. Nous n'avons pas vocation à redéfinir des sous-enveloppes par sous-thématique.

M. FAUCONNIER :

Si j'ai bien compris, sur « assainissement », « industrie » et « territoires », cela reste sous le contrôle de l'agence de l'eau.

Mme REVERCHON-SALLE :

Complètement, parce qu'« industrie », ce n'est pas du plan de relance, c'est du plan de reprise. Dans le plan de relance, c'est-à-dire les 100 Md€ nationaux, il y a un gros volet sur la compétitivité des entreprises mais ce n'est pas de la compétence de l'agence de l'eau. Ce ne sont pas des crédits qui nous sont délégués. Cela ne relève pas de nos dispositifs. Ce n'est pas notre cœur de métier. Si je reprends ce tableau, vous voyez bien que le volet industriel figure sur le plan de reprise, - c'est-à-dire les crédits de la maquette du 11^e - ; c'étaient les 9 M€ prévus initialement auxquels nous rajoutons les 5 M€. Cela fera 14 M€ mobilisés pour l'appel à projets « industrie ». Par contre, ce ne sont pas les crédits de la relance nationale. Concernant les territoires, c'est la même chose, nous sommes uniquement sur des crédits de la maquette 11^e, dans le cadre du plan de reprise.

M. GUTTON :

En l'occurrence, nous procédons de façon indicative. Ensuite, nous serons amenés l'année prochaine, en fonction de l'avancement de la consommation des différentes lignes, à revenir devant le conseil d'administration pour faire le cas échéant des ajustements. Nous serons peut-être aussi amenés, en fonction de la situation économique de la France dans trois, quatre, cinq ou six mois, à faire au conseil d'administration de nouvelles propositions d'ajustement. J'ai retenu de notre président de la commission Programme qu'il fallait que l'agence de l'eau soit agile et réponde rapidement à des évolutions, notamment aux évolutions économiques. Nous avons beaucoup progressé sur le sujet.

M. MÉRY :

J'ai deux questions, dont l'une est liée à une réaction que j'ai eue en cours de présentation. Cela concerne l'appel à projets « assainissement prioritaire » en particulier en Bretagne. Apparemment, cela répond très fort en Bretagne sur le sujet. Je m'interrogeais : est-ce que les travaux seront comptabilisés ou affectés dans les plans « algues vertes » qui pointent des besoins de mise aux normes ou d'adaptation des assainissements ? Je ne parle pas forcément du montant financier mais de l'effectivité des travaux réalisés en termes de comptabilisation de flux de polluants. Cela pourrait être intéressant de rapprocher cela de ces plans. C'était ma première question.

La deuxième est plus une remarque ou une demande de précision par rapport à ce qu'a dit M. le directeur général concernant la partie solidarité amont/aval. Cette répartition plutôt correcte des fonds sur l'amont et l'aval était tout à fait bien illustrée sur un plan financier. Néanmoins, la petite musique que j'entends, ce n'est pas forcément une question financière mais plutôt une question de réalisation. Des écrits se mettent à circuler où des élus et des acteurs s'émeuvent de voir leurs projets limités ou mis en balance au motif de besoins autres en termes de qualité ou de quantité à l'aval. Je ne crois pas que ce soit un problème financier ou un problème de répartition des euros mais plutôt un problème de politiques territoriales.

M. GUTTON :

Concernant la première question, ce n'est pas dans les budgets contractualisés dans le plan « algues vertes ». En revanche, dès le premier plan « algues vertes », l'agence de l'eau avait dû afficher des crédits sur l'assainissement. Nous savons que l'assainissement collectif participe à l'introduction de matières polluantes dans les cours d'eau. Cela fait bien partie des efforts que nous devons faire collectivement. Je retiens donc l'idée que nous puissions afficher le gain pour l'environnement des investissements qui seront faits dans les baies « algues vertes ».

Le deuxième sujet se rapporterait plus à une discussion de commission Planification. L'eau est un patrimoine commun. Avec le changement climatique et la tension qui apparaît sur la ressource en eau, il y a une remise en cause de ce principe général. Tout le monde accepte que l'eau soit un patrimoine commun quand il y en a beaucoup. Quand il y en a beaucoup moins, chacun veut la garder.

C'est le débat sur les étangs. C'est le débat amont/aval où un certain nombre d'acteurs économiques, en particulier de l'amont, souhaitent conserver cette eau pour l'utiliser dans des activités économiques - ce que nous pouvons comprendre s'agissant d'une démarche économique logique - alors même que cette ressource est nécessaire sur l'ensemble du bassin de la Loire, parce qu'un certain nombre d'agglomérations, de métropoles et de départements s'alimentent en eau potable directement dans la Loire.

Il existe donc un enjeu - c'est d'ailleurs la logique d'un bassin hydrographique - de partage de cette ressource en eau. Je pense qu'il y a des incompréhensions sur l'amont. Il faut que nous repassions du temps à expliquer qu'il y a aussi possibilité de stocker l'eau l'hiver à une période où il y en a beaucoup, où la contrainte est moins forte, et que ce stockage d'hiver peut être ensuite utilisé en période estivale.

Je le dis aussi parce que ce sont effectivement les débats de l'instance. Cela circule beaucoup. Un grand nombre de courriers sont adressés par le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui prend la comparaison avec la région Rhône-Alpes, sauf que les périodes d'étiage en Rhône-Alpes sont plutôt les périodes hivernales. Il existe une ressource plutôt importante en période estivale qui est liée à la fonte de la neige. Ce sont bien des logiques de bassin versant. Nos bassins versants ne fonctionnent pas tous de la même façon.

Mme AUBERT :

Merci pour ces précisions. C'est un grand débat qui traverse tous les débats du Sdage. Au fur et à mesure que les choses se tendent, il est nécessaire d'aller plus loin dans ces débats et de ce que nous entendons par bien commun, partage et solidarité.

M. GÉRAULT :

Je remercie Sandrine Reverchon-Salle pour la qualité de sa présentation et l'agilité dont elle sait user. M. Gutton a souligné le fait que l'agilité était une qualité de l'agence, je n'en doute pas.

Ensuite, dans la diapositive 9, quels sont les critères d'enveloppes régionales définis par le plan de relance de l'Etat ? J'avais bien compris que ce n'était pas de la compétence de l'agence de l'eau. Quels sont-ils ? Avons-nous un moyen de les connaître ? Sont-ils publics ? Cela nous permettrait de comprendre la diversité des critères. Ils sont peut-être tout à fait transparents mais je pense qu'il est nécessaire que nous en ayons une certaine lecture. Pourrions-nous les avoir ?

Puis, dans la diapositive 10, concernant la quote-part régionale, je comprends bien que vous soyez en train d'additionner sur ce tableau l'ensemble des plans de relance « agence » et « État ». Pour rebondir sur la question de M. Fauconnier - mais peut-être que je n'ai pas compris la question ou la réponse, voire les deux -, c'est comment on croise un critère régionalisé en fonction des critères de l'État que nous attendons et un critère qui, dans le tableau, n'est plus du tout régionalisé puisque c'est un critère par thématique ? Dans l'appel à projets que nous allons porter en région, l'enveloppe sera-t-elle ciblée région par région ou dans sa globalité ? Dans ces cas-là, il y a nécessité d'avoir une répartition région par région des montants.

M. GUTTON :

La régionalisation ne porte que sur les crédits « plan de relance ». Cela a été une demande. Vous en avez peut-être échangé avec la ministre hier.

M. GÉRAULT :

Vous êtes très bien informé, c'est bien.

M. GUTTON :

J'essaie d'être toujours bien informé. C'est finalement mon rôle aussi. Concernant les 43,7 M€, il y a eu une demande du Premier ministre de pouvoir faire un lien entre plan de relance et CPER. Il y a donc eu une répartition. Elle est affichée comme indicative mais l'agence de l'eau Loire-Bretagne a bien l'intention d'être le plus proche possible de cette répartition indicative. Cela veut dire que dans les appels à projets sur lesquels nous appuyons et qui sont relancés, nous allons flécher prioritairement pour l'instant sur le plan de relance puisque le Gouvernement nous demande de programmer très vite les crédits du plan de relance. Il faut donc les injecter très vite dans l'économie.

Dès la semaine prochaine, les trois appels à projets supports (eau potable, assainissement et continuité) seront orientés, griffés « plan de relance ». Nous allons décompter au fur et à mesure, grâce à notre outil dématérialisé, les dossiers. Nous allons donc suivre au cours du premier trimestre l'avancée des trois appels à projets région par région. Nous stopperons quand nous aurons atteint l'enveloppe au titre du plan de relance. En revanche, nous continuerons à fonctionner avec les crédits du plan de reprise qui, eux, ne sont pas régionalisés.

C'est un peu compliqué. Cela nous oblige à un décompte spécifique sachant que nous devons également demander l'avis de chaque préfet de département sur les dossiers « plan de relance », ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent sur les autres dossiers de l'agence de l'eau. Cela va ralentir un peu l'action.

M. GÉRAULT :

Prenons l'exemple d'une région qui aurait 10 M€. Dans la clé de répartition dans la slide 10, vous cumulez l'ensemble des appels à projets. Or, il y a des régions qui sont plus portées sur un appel à projets que d'autres. Si la région n'est pas sur l'eau potable et l'assainissement, elle va avoir des difficultés à atteindre ses 10 M€. De fait, elle est pénalisée sur les autres appels à projets.

M. GUTTON :

Non, il s'agit plutôt de décompter. Les 10 M€ ne portent que sur les volets « eau potable » et « assainissement ». La biodiversité, qui correspond pour nous à la continuité, c'est à part. Prenons l'exemple de la Bretagne qui a 10 M€. A partir de la semaine prochaine, tous les dossiers qui seront déposés au titre de l'assainissement en Bretagne seront fléchés « plan de relance ».

M. GÉRAULT :

J'entends bien. Ma question ne concerne pas tant les régions qui ont des projets mais plutôt celles qui ont moins de projets, qui ont une enveloppe qui est ciblée.

M. GUTTON :

Nous allons leur laisser un petit peu de temps. Il s'agit effectivement d'une préoccupation que vous affichiez déjà sur le plan de reprise. Nous souhaitons évidemment que tous les acteurs s'en emparent. Sur le plan de relance, nous pouvons nous appuyer sur les services de l'Etat et sur les collectivités pour informer et communiquer. Nos appels à projets sont d'ailleurs relayés par France Relance au niveau national. Vous avez dû voir la liste des appels à projets France Relance, vous trouverez ceux de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. C'est donc bien relayé au niveau national. Il y a une action de communication essentielle à faire sur le terrain. Nous avons vu les préfets de département. Ils ont compris le dispositif. Ils le portent. Ils écrivent aux collectivités. Nous sommes

sur les systèmes d'assainissement prioritaires, donc il y a des listes fermées. Ils peuvent rentrer en contact - les services de l'Agence de l'eau font la même chose - pour rappeler aux collectivités locales qu'il y a quand même une sacrée opportunité financière. Nous avons des taux qui sont majorés. Nous arrivons en ZRR sur des taux qui sont extrêmement élevés. Il y a une fenêtre de tir dont il faut profiter. Nous ferons le point avec le nouveau conseil d'administration en mars pour vous dire où nous en serons.

M. GÉRAULT :

Je veux dire deux choses. Premièrement, je ne parle pas pour ma région mais je constate qu'il y a des zones blanches. Cela m'interroge beaucoup parce que ce sont des débats que nous allons avoir à nouveau par la suite. L'équité des territoires, la capacité à avoir les informations, à accompagner les projets, etc. m'interrogent. En tant que président de la commission Programme, nous devons vraiment nous assurer qu'il y a une forme d'équité par rapport à cette dynamique des territoires et les enveloppes qui y sont fléchées.

Deuxièmement, j'avoue humblement que non seulement cela va très vite mais il y a une complexité pour les administrateurs, pour moi en particulier, d'avoir une visibilité de l'articulation entre les différents dispositifs pour s'assurer qu'il y ait une bonne répartition en fonction des priorités des territoires. Il est vraiment important que nous ayons un temps de travail avec la commission Programme et Budget sur ce sujet au plus vite pour voir comment le coup de feu est parti. Nous pourrions bien nous retrouver en février et mars dans l'astreinte et qu'il n'y ait plus tellement de marge de manœuvre. Là-dessus, il y a un petit sujet sur le pilotage par les commissions du CA mais c'est ainsi. C'est sans doute l'urgence du plan de relance.

M. GUTTON :

Exactement, je crois qu'il y a l'urgence du plan de relance parce que l'objectif est bien de réinjecter ces crédits très vite. La commande de la ministre de la Transition écologique est que ces crédits soient engagés dès le premier trimestre. Je parle des crédits France Relance-Etat et non pas des crédits de l'agence de l'eau, même si avec le plan de reprise nous étions quand même un peu dans cette logique-là. C'est le premier point. L'objectif consiste donc à avoir des dossiers qui sont prêts.

Cela ne nous laisse effectivement pas le temps d'accompagner des territoires qui seraient moins organisés, moins structurés et qui répondent moins vite. Par exemple la région Centre-Val de Loire a peu de projets pour l'instant, d'abord parce qu'il y a moins de systèmes d'assainissement prioritaires que sur le littoral. Cela explique en partie les choses. Puis, il y a moins de ZRR qu'il n'y en a sur l'amont du bassin. De fait, nous sommes dans une région de transition, intermédiaire, qui bénéficie moins des projets.

Nous avons aussi moins d'organisation des collectivités locales. C'est un sujet que nous avons souvent évoqué. Les collectivités locales qui ne sont pas organisées au niveau communautaire passent plus de temps à s'informer, à être capables de porter un projet. Les équipes municipales se mettent en place. C'est donc plus long et nous le mesurons peut-être ici.

Notre objectif est aussi d'améliorer la qualité de l'eau sur les territoires. Il faut que nous arrivions à travailler avec les collectivités sur leur gouvernance et à faire sortir des projets. Cependant, cela va plutôt concerner les crédits « plan de reprise », voire les crédits habituels de l'agence de l'eau. C'est pour cela que je disais tout à l'heure que peut-être en mars, avec le nouveau conseil d'administration, il faudrait que nous réfléchissions à poursuivre ou à re-doter ces appels à projets sur notre budget 2021. La crise sera là, peut-être même encore plus forte en mars qu'elle n'apparaît aujourd'hui alors qu'elle est masquée par les dispositifs d'accompagnement de l'Etat. Il faudra peut-être que nous adaptions nos règles pour laisser plus de temps aux acteurs qui ont été un peu plus longs à démarrer, pour qu'ils puissent bénéficier aussi des conditions financières attractives de nos appels à projets.

M. GOUSSET :

J'ai une remarque et une question. La remarque, c'est que vous constatez que je suis assez vigilant sur le traitement des affaires économiques au sein des agences. En l'occurrence, je dois constater qu'il y a un secteur économique et un collègue qui va très bien s'en tirer, c'est le secteur

économique des canalisateurs et BTP qui va rafler 100 M€ sur cette enveloppe de 143 M€. Cela signifie qu'ils vont avoir le tiers du budget supplémentaire, c'est-à-dire le tiers du budget qui est accordé au budget annuel de l'investissement. Vous avez rappelé tout à l'heure 330 M€. Il y aura 100 M€ qui vont arriver sur ce secteur, donc c'est très bien. C'est au bénéfice du collège des élus. C'est un choix politique que je souhaitais mettre en avant.

Quant à ma question, elle concerne l'appel à projets « continuité ». Mme Reverchon-Salle nous a parlé de l'effacement et de l'arasement. L'aménagement d'ouvrage va-t-il être pris en compte dans ces appels à projets ? Nous avons eu récemment, dans un dernier conseil, un projet très intéressant qui a été recalé par une commission des aides. Je voudrais savoir si c'est une politique générale de l'agence.

M. GUTTON :

Je vais répondre sur le secteur des entreprises. En réalité, tous les travaux participent à la relance de l'économie. Que ce soit une station d'épuration réalisée par un industriel ou une station d'épuration réalisée par une collectivité, ce sont en réalité les mêmes entreprises qui vont faire les travaux.

Par ailleurs, l'État, sur les 100 Md€ annoncés dans le cadre du plan de relance, mobilise une part énorme de financement à destination du secteur économique. Cela passe peut-être moins par des aides à l'investissement que des aides au fonctionnement, du soutien au chômage partiel. Le plan de relance - c'est d'ailleurs un reproche fait par certains acteurs - est très largement tourné vers le secteur économique et industriel. C'est normal puisque c'est le secteur qui a été directement touché par les décisions gouvernementales de confinement ou de ralentissement de l'activité.

De la même façon, si l'appel à projets « industrie » que nous venons de lancer et dont nous ne mesurons pas encore complètement les résultats, est un succès, nous proposerons au conseil d'administration d'abonder les enveloppes sur ces lignes. Nous n'allons pas revenir sur ce que vous aviez déjà souligné à propos du plafonnement des aides qui est venu toucher le secteur agroalimentaire qui est très présent dans le bassin. Le secteur économique a toujours été une priorité. Nous avons ré-abondé les lignes chaque fois que c'était nécessaire. M. Albert l'avait rappelé en commission des aides lundi dernier.

Mme GALLIEN :

Mon intervention concerne cette question de l'amont. J'ai demandé à M. Gutton d'avoir quelques chiffres pour objectiver les transferts financiers. Au vu des réponses, depuis quatre ans, pour ne citer que le département de la Haute-Loire, elle est largement bénéficiaire par rapport à ce qu'elle donne. Cette politique de ZRR, qui a été intégrée dans le 11^e programme, va aussi dans le sens de l'aide à l'amont. Il suffit juste de regarder la géographie.

Puis, je voudrais dire deux choses concernant le courrier de Laurent Wauquiez qu'il a remis à l'ensemble des élus de l'amont. Il y a évidemment cette question de partage de l'eau. Je rappellerais que nous sommes tous confrontés au réchauffement climatique, l'aval comme l'amont. L'amont, en 2050, ce sera - 25 % de quantité d'eau et + 2,3°C dans les rivières. Par ailleurs, ce qu'a oublié de citer Laurent Wauquiez dans son courrier, notamment s'il s'agit de parler de partage de l'eau, c'est que 100 millions de mètres cubes d'eau sont transférés chaque année du bassin Loire au bassin Ardèche par le complexe hydroélectrique de Montpezat.

J'aimerais que l'ensemble des acteurs des deux bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse commencent à négocier sur cet aspect. L'idée n'est pas du tout de remettre en cause l'usine hydroélectrique de Montpezat et le complexe. Depuis 1954, à l'aval du Puy, les débits ont baissé de 34 %. Il faudrait, un jour ou l'autre, que nous nous mettions autour de la table. Je souhaite que l'agence de l'eau Loire-Bretagne se mette autour de la table avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour que nous puissions arriver à négocier un peu moins de prélèvements dans la Loire pour en garder un peu plus aussi. Je le redis depuis des années. Le renouvellement de la concession sera dans huit ans à peu près. Il est donc temps maintenant d'arriver à négocier. Tout le monde a besoin d'eau. Sachons l'économiser mais sachons aussi négocier un partage pour les générations futures dans le contexte du réchauffement climatique.

Mme AUBERT :

Je passe la parole à Sandrine Reverchon pour répondre à la question de l'arasement, l'effacement des seuils.

Mme REVERCHON-SALLE :

Je vais réexpliquer très rapidement ce que nous faisons au travers de l'appel à projets « continuité ». Nous en avons discuté en juillet dernier. Je rappelle que le 11^e programme prend effectivement en charge les aménagements et cela continue dans le cadre du 11^e programme. Quand nous avons bâti le règlement de l'appel à projets « continuité », l'idée était vraiment de venir avec des taux très intéressants, qui oscillent entre 80 et 100 %, pour faire des travaux « sans regret ». Il ne s'agit pas de dire que l'arasement soit la seule solution. C'est au cas par cas en fonction des ouvrages et de leur usage. Néanmoins, nous assumons que l'appel à projets « continuité » ne vise qu'à accompagner de l'arasement ou de l'effacement à des taux qui montent à 100 %. C'est donc très exceptionnel.

L'idée, avec le 1,7 M€ du plan de relance, c'est bien d'accompagner de l'arasement et de l'effacement. L'enveloppe une fois ventilée par région ne concernera que quelques dossiers par région ; elle pourrait être consommée assez vite a priori. Le 11^e programme par ailleurs permet d'accompagner des projets d'aménagement.

M. Combemorel a un problème de micro pour répondre à Mme Gallien.

Mme AUBERT :

Nous allons essayer de résoudre ce problème de micro. Je donne la parole à M. Piton de la Draaf.

M. PITON :

J'avais constaté que la ligne sur la gestion quantitative de l'eau était bien consommée. Je voulais savoir pourquoi nous ne lui ferions pas profiter des crédits du plan de relance si c'est uniquement pour une question de rapidité.

M. GUTTON :

Les crédits du plan de relance national sont fléchés. Ce sont des crédits qui transitent par le ministère de la Transition écologique qui a défini trois priorités : l'eau potable, l'assainissement et le traitement des boues. Par ailleurs, le ministère de l'Agriculture est également un bénéficiaire important des crédits du plan de relance. Il a effectivement la possibilité - et je crois qu'il va d'ailleurs le faire - d'allouer une partie de ses crédits « plan de relance » au stockage de l'eau. J'ai entendu parler de 30 M€ qui pourraient être fléchés par le ministère de l'Agriculture sur le stockage de l'eau, qui pourraient effectivement bénéficier à des réserves de substitution dans le bassin Loire-Bretagne.

Mme AUBERT :

Nous ne pouvons pas dire que tout cela soit d'une simplicité remarquable. Je rappelle que l'agence et toutes ses équipes obéissent à des instructions. Le choix des ministères, du Gouvernement s'impose à l'agence qui a dû agir très rapidement. On a parlé d'agilité mais cela représente aussi un investissement et un travail considérable de demander aux services de l'agence de traiter tout cela le plus rapidement possible de façon à ce que des travaux puissent démarrer sur le terrain et tout cela dans l'urgence. Cela pose effectivement quelques soucis en termes de circulation de l'information, de participation, d'implication des acteurs locaux concernés de façon à ce qu'ils soient très vite au fait de ces dossiers et de ces aides possibles.

Concernant les orientations qui ont été données, ce n'est pas tant l'agence qui est responsable. Ce sont les consignes qui ont été données par les ministères de tutelle. Par ailleurs, nous nous efforçons aussi de rester cohérents - nous avons insisté là-dessus dès le mois de juillet -, notamment avec les orientations et les objectifs du 11^e programme de façon à ce que nous gardions un équilibre entre les travaux liés aux canalisateurs et les travaux d'ingénierie écologique

qui sont nécessaires. Nous essayons de tenir tous ces aspects en même temps, ce qui n'est pas évident.

M. LE BESQ :

J'avais une question technique. On parle de plan de relance avec une déclinaison régionale mais en délégation, nous sommes sollicités par les DDT ou les DDTM pour savoir quel projet nous allons accompagner. En l'occurrence, j'ai un exemple de dossier où l'Etat, via son plan de relance 2020 DSIL DETR, participe à hauteur de 25 % au financement d'une station d'épuration. Ce sont donc de nouveaux crédits qui sont attribués par la DDTM. Je voulais savoir comment s'organisait la position de l'agence par rapport à ce plan de relance que l'Etat nous demande de mettre en place avec ce que l'Etat fait lui-même d'accompagnement des collectivités alors qu'il ne le faisait plus jusque-là. Dans le libellé du plan de financement, il est bien indiqué plan de relance 2020 DSIL DETR. Je voulais savoir quelles étaient ces enveloppes et si elles étaient départementalisées ou si elles faisaient partie de l'enveloppe régionale dont nous venons de parler à l'instant. C'est une question technique. Pour une fois, je ne vous embête pas avec le schéma d'emploi.

Mme REVERCHON-SALLE :

M. Choumert pourra compléter pour le SGAR. En interne à l'Agence, au niveau des services, nous avons toute la logistique à caler. Une réunion se tiendra la semaine prochaine où nous aurons l'occasion de préciser tout cela entre services.

Sur le fond, nous pouvons très bien avoir un dossier dans lequel il va y avoir de la DETR, de la DSIL, notamment sur le volet « assainissement ». Cela renvoie à des discussions qu'il faut voir au cas par cas avec les échelons locaux pour savoir quel est le montage financier le plus pertinent.

Par contre, côté ministère de la Transition écologique, il a bien été indiqué que plusieurs opérateurs ne devaient pas venir mettre sur un même projet, des crédits labellisés France Relance. En matière d'assainissement, cela n'arrivera pas parce que nous sommes les seuls opérateurs à intervenir sur l'assainissement, en dehors des cas qui sortent dans certains départements où l'on met de la DSIL et de la DETR sur ces projets. En revanche, nous ne pourrions pas avoir des montages financiers et des crédits OFB France Relance et agence de l'eau France Relance sur un même projet. C'est à proscrire. Nous nous réexpliquerons tout cela entre services de l'agence le 15 décembre prochain.

M. CHOUMERT :

Concernant la DSIL et la DETR, le fait que les préfets de département aient la main sur ces enveloppes n'est pas nouveau. C'est arrivé qu'elles aident des projets d'épuration ou de remplacement de canalisation. Dans le cadre du plan de relance, les préfets ont une enveloppe exceptionnelle sur la DSIL, une enveloppe complémentaire de 950 M€ au niveau national et répartie ensuite entre régions et départements. De fait, il n'y a pas de DETR Relance. C'est l'articulation habituelle des financements de l'Etat.

Sur la question de la bonne articulation, je pense que cela se fait en général entre l'agence de l'eau et les préfets de département dans les échanges entre directions territoriales. Cela continuera à se faire de manière spécifique, notamment via les comités départementaux et comités régionaux de suivi de la relance. Je sais qu'au niveau régional Centre-Val de Loire, nous échangeons avec la direction territoriale Centre-Val de Loire pour bien articuler les financements.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Je vais être très rapide parce que la plupart des réponses ont déjà été données à la tribune. Je veux néanmoins en profiter pour remercier Sandrine Reverchon pour sa présentation extrêmement didactique, complète et assurer les administrateurs de la qualité des informations qui sont apportées dans un contexte de mise en œuvre qui nécessite effectivement beaucoup d'agilité de la part de tout le monde.

Nous concilions effectivement une logique de bassin et une logique régionale dans un exercice qui est en construction. Les enveloppes indicatives ont bien été construites dans cet objectif-là. Les

préfets s'en sont appropriés, en oubliant même parfois le mot indicatif. Je peux donc assurer que la répartition entre régions sera regardée de manière très attentive.

Pour ajouter une précision, l'agence sera très fortement sollicitée par des reportages parce que nous-mêmes au niveau national, nous devons faire un rapportage qualitatif, mensuel où nous compilons l'ensemble des informations de tous les opérateurs, y compris les services déconcentrés et les agences. Ce rapportage nous est même demandé au niveau départemental. En effet, le secrétariat général du plan relance qui fait des comités de suivi régulièrement regardera la consommation des enveloppes par thématique, les fameuses fiches du plan de relance, mais aussi dans leur répartition régionale et départementale. C'est un exercice qu'il faudra mener au fur et à mesure, avec des points très réguliers qui sont liés aussi à l'impératif de consommation rapide. Ce sera l'occasion de booster les départements et régions qui sont un petit peu en retard dans les consommations sur les différentes thématiques.

Mme MORAGUEZ :

J'ai plusieurs questions. La première concerne le plan de reprise sur la partie AAP eau potable. Nous avons vu dans le bilan qui nous a été présenté que nous étions sur une consommation à 23 M€ au lieu des 18 M€ initialement fléchés. Or, dans les différentes enveloppes sur le plan de reprise, il n'y a pas de complément affiché pour l'AAP eau potable. Je voulais savoir si les 5 M€ supplémentaires seront pris sur les 20 M€ du plan de relance.

Ensuite, concernant le plan de relance et toujours sur la partie AAP eau potable, j'ai plusieurs questions, mais je vais essayer d'être courte et synthétique.

J'ai bien noté que la date d'appel à projets a été déplacée au 30 juin 2021, ce qui, sur la partie chlorure de vinyle monomère (CVM) et remplacement des canalisations relarguant du chlorure de vinyle monomère, est plus en cohérence avec cette thématique puisque nous sommes sur des analyses qui doivent être réalisées l'été, donc en période chaude. Cela veut dire que ce sont des dossiers qui ne pourront émerger que sur la fin de l'appel à projets puisque les analyses ne pourront être effectuées qu'en mai et juin. Par conséquent, les nouveaux dossiers ne pourront émerger qu'à la fin de cet appel à projets. Ainsi, je voulais savoir ce qu'il en était de l'enveloppe CVM qui était dans le 11^e programme, la temporalité de cette enveloppe étant plus en cohérence avec les contraintes techniques des dossiers CVM.

Par ailleurs, j'ai adressé un courrier à la suite du dernier conseil d'administration durant lequel Mme Reverchon avait évoqué le fait que le plan de relance serait plus dédié aux thématiques qui n'étaient peut-être pas le cœur de métier de l'agence de l'eau. C'est pour cela que dans un courrier la semaine dernière, j'ai sollicité l'agence. Quand je dis « j'ai », ce sont les ARS du bassin concerné qui se sont concertées en amont de ce courrier pour solliciter l'agence de l'eau pour que l'appel à projets puisse être ouvert aux collectivités qui sont visées par un contentieux « nitrates » et qui pourraient avoir des projets curatifs.

J'entends bien que le curatif n'est pas le cœur de mission de l'agence de l'eau, c'est pour cela que je le proposais dans le cadre du plan de relance et non pas dans le cadre du 11^e programme de l'agence de l'eau de façon à ce que les projets des collectivités qui permettraient d'éviter d'aller sur un contentieux européen au regard de la teneur de l'eau distribuée en nitrates puissent aboutir et ainsi éviter à la France de payer deux fois. Je voulais savoir si une suite était envisagée à cette demande. Sur la partie CVM, l'enveloppe est-elle maintenue dans le 11^e programme pour l'année 2021 ?

Mme REVERCHON-SALLE :

Sur le premier point, pour que nous soyons bien au clair, nous avons effectivement réaffecté les crédits du plan de reprise de la maquette du 11^e sur les priorités du 11^e programme. Les priorités du 11^e programme sont bien le volet « assainissement », le volet « continuité » et le volet industriel. Pourquoi est-ce moins le volet AEP ? Parce que le volet AEP est un dispositif particulier qui a été ouvert, comme je l'ai dit au début de ma présentation, sur un pas de temps court pour relancer l'activité d'entreprises et qui vise les réseaux fuyards. C'est la meilleure façon de remplir des carnets de commandes d'entreprise. Par contre, nous ne sommes pas du tout dans les priorités du programme. Ce serait même dangereux de l'inscrire dans la durée parce que ce ne serait pas soutenable d'un point de vue financier. Le choix a donc été fait de réabonder avec les crédits du plan de reprise, tout sauf le volet « eau potable ».

Par contre, l'idée de la relance est aussi de réactiver l'économie. C'est pour cela que nous avons fait le choix, sur les 42 M€, de venir mettre 20 M€ sur l'eau potable. Le delta que nous pressentions d'ores et déjà entre les 18 M€ et les 23 M€ dont parlait Mme Moraguez, nous allons venir les prendre en charge avec des crédits du plan de relance national gouvernemental. Dès que nous allons rouvrir l'appel à projets, c'est-à-dire très vite, tous les dossiers seront instruits sur les crédits du plan de relance.

Mme MORAGUEZ :

Finalement, il n'y aura que 15 M€ sur l'eau potable.

Mme REVERCHON-SALLE :

Nous ferons le point début mars pour voir où nous en serons. Les dossiers sont arrivés. Ils ne sont pas encore instruits. Nous verrons.

Sur l'autre question concernant le CVM, pour vous resituer le sujet CVM, nous avons prévu au début du 11^e programme que nous consacrerions 1,5 M€ par an au CVM. Trois fois 1,5 M€, cela fait 4,5 M€.

Dans le cadre du plan de reprise, nous avons intégré le fait que nous pouvions accompagner le CVM en déplaçant l'enveloppe, c'est-à-dire en allant au-delà des 1,5 M€. Cette année, nous avons plus que déplaçonné. Je crois que nous sommes à plus de 8 M€ de financement de CVM. Or, le CVM est un dispositif que nous finançons dans le cadre du domaine 2 sur notre programme, donc ciblé sur les zones de revitalisation rurale. Je sais que vous développez un argumentaire sur le fait que cela peut avoir un lien avec la gestion quantitative mais qui est relativement tenu. Cependant, cela ne fait pas partie des priorités du programme. Nous sommes passés cette année d'une enveloppe de 1,5 M€ à une enveloppe de 8 M€. Je pense que c'est un très bel effort alors qu'il y avait déjà un dépassement en 2019.

Que va-t-il se passer cette année ? L'appel à projets AEP va vivre sa vie. De toute façon, je pense que l'essentiel de l'appel à projets AEP va être consommé sur le volet « réseaux fuyards » parce que c'est là-dessus qu'il y a le gros des demandes. Le dispositif CVM est ouvert dans le programme, plan de reprise ou pas plan de reprise. Nous suivrons au travers de la commission des aides la consommation de l'enveloppe CVM. Nous verrons dans quelle mesure nous pourrions aller au-delà ou pas. Nous n'avons pas de planche à billets. Nous travaillons avec une capacité financière qui est ce qu'elle est, qui est bien re-dopée par le plan de relance. Néanmoins, nous n'allons pas pouvoir tout faire.

Concernant le courrier, vous faites état d'un contexte qui n'est vraiment pas nouveau, de collectivités qui font aujourd'hui que la France passe en contentieux sur des questions de défaut de distribution d'eau potable. Nous sommes sur des territoires où depuis des années, des tentatives ont été menées pour essayer de résorber cette problématique en essayant d'agir à la source. Nous sommes souvent sur des territoires de grandes cultures où il est difficile de faire bouger les systèmes agricoles et où les collectivités sont très peu structurées en termes d'organisation des compétences, avec des compétences exercées par de tout petits syndicats.

Nous voyons que l'étau se resserre mais l'histoire date d'il y a plus de vingt ans. Je ne dis pas qu'il n'y a pas un sujet autour de cela mais clairement, cela ne relève pas du plan de relance. Le plan de relance, c'est pour dès demain avoir des dossiers qui arrivent et qui permettent de sortir des travaux pour les entreprises. Là, nous sommes sur des sujets qui datent maintenant de plusieurs années. Ce n'est pas avec le plan de relance que nous allons immédiatement y répondre. Je pense que le sujet va forcément être d'actualité en fonction de comment le contentieux va réapparaître en 2021. Quand nous allons discuter de la révision du programme, il faudra traiter ce sujet. Toutefois, cela ne relève ni du plan de relance, ni du plan de reprise.

Par ailleurs, il faut aussi dire que la priorité de l'action de l'agence de l'eau, c'est quand même la résorption de la pollution à la source. Il faut le redire. Nous avons déjà largement financé des stations de traitement et autres, notamment sur ce secteur. Nous avons financé des programmes d'interconnexion. Nous avons eu des conventions avec le département de l'Eure-et-Loir mais de façon totalement dérogatoire et qui ne se sont pas soldées par des avancées de travaux satisfaisants. Nous avons fait le choix au 11^e programme, dans un contexte où notre domaine 2 était fortement contraint et alors que l'on nous demandait de nous désengager de ce dispositif

curatif, de nous recentrer sur les ZRR. Nous nous retrouvons sur des territoires qui aujourd'hui ne sont même plus pour partie en ZRR. En tout cas, cela ne relève pas de la relance. Il faudra traiter le sujet au moment de la révision du programme mais pas maintenant, pas avec ce que nous voulons faire tout de suite dès le 1^{er} janvier.

Mme MORAGUEZ :

Il y a des dossiers qui sont prêts à sortir tout de suite au 1^{er} janvier sur ce sujet et qui seraient donc effectivement dans le cadre du plan de relance.

Concernant les CVM, les fuites et les purges qui sont faites pour éviter la présence de CVM en l'absence de remplacement de canalisation, je vous rappelle que ce n'est pas juste un détail puisque c'est l'équivalent d'une journée de consommation de l'eau potable sur le bassin qui part en fuite tous les ans. Par conséquent, nous ne sommes pas sur un sujet à la marge en termes quantitatif.

Mme AUBERT :

Je pense que nous reprendrons ces discussions. J'approuve tout à fait les propos de Sandrine Reverchon-Salle. Cela fait des années - je connais bien cette région - que nous essayons de faire évoluer les systèmes de production, etc. Beaucoup d'argent a été mis de tous les côtés pour essayer d'avancer. Nous nous retrouvons aujourd'hui à des impasses.

Mme MORAGUEZ :

Il y a des projets qui étaient prêts à aboutir.

Mme AUBERT :

Est-ce qu'il faut que ce soit l'agence de l'eau qui, encore une fois, soit amenée à payer les conséquences de systèmes qui ne parviennent pas, pour un grand nombre de raisons, à évoluer de façon à réduire significativement les pollutions dont nous parlons aujourd'hui ? C'est l'argent de tous. Nous ne pouvons pas sans cesse abonder cela.

Mme MORAGUEZ :

Des projets qui étaient prêts à aboutir sont bloqués au regard de l'absence de financement. Dans le 11^e programme, nous savons pertinemment que ce n'est pas le cœur de mission de l'agence de l'eau, donc ce ne sera pas pris en compte.

Mme AUBERT :

Si nous continuons aussi dans cette voie, je peux vous assurer que les années suivantes, nous aurons encore ce type de demande. On considérera que finalement, il y a toujours de l'argent à l'agence de l'eau ou ailleurs pour payer les conséquences de cette nitrification des eaux.

Mme MORAGUEZ :

D'où l'idée du plan de relance plutôt que du 11^e programme. C'était ce que j'avais compris. C'était d'être dans le cadre du plan de relance sur des thématiques qui ne sont pas au cœur des missions de l'agence de l'eau.

Mme AUBERT :

De toute façon, c'est un sujet dont nous reparlerons très certainement. M. Combemorel a la parole.

M. COMBEMOREL :

C'est pour donner une réponse aux propos de Mme Gallien qui était déjà intervenue lors d'une visioconférence consacrée au plan Loire. Je veux lui dire notre totale disponibilité, côté EDF, pour

monter la réunion qui va bien et un premier tour de table sur ces questions. Je ne sais pas s'il faut associer les deux comités ou les deux agences concernées sur une question difficile mais en même temps qui est atteignable du partage des eaux à usage notamment hydraulique du complexe hydroélectrique de Montpezat. Je vous le redis de vive voix et avec grand plaisir. Je veux bien prendre l'initiative de monter la réunion au printemps. Il faudrait que nous le fassions sur place parce que monter une réunion dans ces conditions, le courant passera, je n'en doute pas, mais pour les décibels, c'est parfois difficile.

Mme AUBERT :

L'agence sera bien évidemment présente. Je donne enfin la parole à M. Albert qui est le dernier inscrit sur la liste.

M. ALBERT :

Les 8,5 M€ sur les CVM correspondent effectivement à l'enveloppe qui était prévue. Par ailleurs, les petites structures ont des difficultés à s'organiser. Nous le verrons notamment dans le dossier de la commission des aides. Sur une aide que nous allons attribuer tout à l'heure si le conseil d'administration y consent, nous avons des collectivités qui sont prêtes à se restructurer en 2026. Certes, cela fait un peu sourire en fin de mandat. Je comprends que l'évolution parfois est compliquée. Néanmoins, à un moment donné, il faut aussi structurer nos collectivités pour qu'elles soient en capacité de réagir sur aussi bien l'eau potable que l'assainissement.

Pour revenir sur le plan de relance, nous voulons effectivement qu'il aille assez vite. Aussi, je comprends l'inquiétude de M. Gérault sur ces zones blanches qui sont, à mon avis, à voir avec les élus de ces territoires. Nous pourrions dans l'année, avec notre plan de reprise, ajuster l'équilibre des territoires.

Ma question porte surtout sur la consultation du préfet. Comment allons-nous gérer ces dossiers de plan de relance ? Vont-ils être gérés au fil de l'eau ou vont-ils être gérés uniquement sur une base du mois de mars et on clôt le plan de relance ? La consultation des préfets va-t-elle être immédiate quand on va poser la question ? Comment va être leur réaction ? Comment pouvons-nous vraiment avoir un plan de relance à la vitesse V pour l'économie de leurs territoires ?

Mme REVERCHON-SALLE :

Pour être le plus réactif possible, nous allons les gérer au fil de l'eau. Au fur et à mesure, nous allons consulter les préfets. Normalement, tout va bien se passer.

M. ALBERT :

Si vous le dites, je vous crois.

Mme AUBERT :

Nous croisons les doigts. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix les deux délibérations qui ont été présentées, d'abord celle qui est à la page 9 du dossier remis en séance, c'est-à-dire la mise en œuvre du plan de relance gouvernemental. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Mise en œuvre du plan de relance gouvernemental.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-173 du 10 décembre 2020.

Mme AUBERT :

La deuxième délibération est à la page 11 de votre dossier de séance, à savoir les mesures d'urgence pour faire face aux restrictions en matière d'épandage de boues dues à la crise sanitaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024) - Mesures d'urgence pour faire face aux restrictions en matière d'épandage de boues dues à la crise sanitaire liée au Covid-19 et saisine du comité de bassin pour avis conforme.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-174 du 10 décembre 2020.

BUDGET RECTIFICATIF N° 1 AU BUDGET 2021

Point actualités des agences de l'eau n° 2 de l'ordre du jour

Mme AUBERT :

Nous passons au point suivant portant sur le budget rectificatif numéro 1 au budget 2021 et qui est la conséquence logique de ce dont nous venons de discuter.

Je précise aussi, avant le débat, que j'ai un impératif lié aux transports, donc je dois quitter la séance vers 13h-13h15, ce qui n'empêche pas un vice-président de reprendre la main si besoin était mais si nous pouvions arriver à avancer un peu, ce serait bien.

Pour le budget rectificatif, je donne la parole à M. Gutton ou directement à M. Tirvaudey.

M. GUTTON :

Je voulais simplement dire que comme nous avons largement débattu du plan de relance, il faut que nous inscrivions dans notre budget 2021 les 43,7 M€ d'autorisation d'engagement confiés par le ministère de la Transition écologique, dont 25 % en crédits de paiement puisque l'objectif sur ces projets qui doivent s'engager rapidement, c'est que nous puissions commencer à payer une première tranche dès l'année 2021. C'est vraiment une opération d'intégration. Marc Tirvaudey, secrétaire général de l'agence, va vous présenter une petite diapositive pour rappel.

M. TIRVAUDEY :

Cela va être extrêmement succinct et ce d'autant que tous les chiffres ont été évoqués. Le plan de relance représente 43,7 M€ d'autorisation d'engagement supplémentaire. Le chiffre a été avancé par Sandrine Reverchon-Salle. Il s'agit d'intégrer en contrepartie en recettes, 10,89 M€ de crédits de paiement que nous devrions toucher autour du milieu de l'année a priori en fonction de ce qui nous a été communiqué. Cela veut dire qu'en termes de budget, il n'y a aucun impact sur le solde budgétaire par rapport au budget initial qui a été présenté il y a quelques semaines. Il n'y a aucun impact non plus sur la trésorerie et sur le fonds de roulement. En revanche, il y a simplement des conséquences en termes de restes à payer qui sont majorés de la différence, soit de 32,81 M€.

Je retiens juste deux chiffres qui ne sont pas sur la diapositive mais qui sont intéressants.

- Les autorisations d'engagement de l'Agence passent quand même de 363 M€ à 407 M€. Nous franchissons la barre des 400 M€, donc il y a une vraie relance. Les crédits de paiement atteignent cette fois-ci 380 M€.
- Le deuxième chiffre concerne l'impact sur les restes à payer. Effectivement, ils augmentent de 33 M€ mais ils représentent seulement 177 % des crédits de paiement de l'année alors qu'au compte financier 2019, ils en représentaient 198 %. Cela veut dire que la soutenabilité financière du programme n'est absolument pas entamée par ce plan de relance. Au contraire, des moyens supplémentaires sont alloués aux politiques que vous portez.

M. GUTTON :

D'autant que nous allons recevoir les deux années suivantes les crédits de paiement correspondant à ces 33 M€ complémentaires.

Mme AUBERT :

Nous vous remercions pour ces propos rassurants. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix la délibération concernant le budget rectificatif numéro 1 au budget initial 2021 consacré au plan de relance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Géralt s'abstient sur le budget rectificatif.

- *Budget rectificatif n°1 2021.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-175 du 10 décembre 2020.

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION CPER-CPIER

Point actualités des agences de l'eau n° 3 de l'ordre du jour

Mme AUBERT :

Je passe au point suivant concernant le contrat de plan État-Région et contrat de plan interrégional sur le plan Loire. Je donne à nouveau la parole à Sandrine Reverchon-Salle.

Mme REVERCHON-SALLE :

L'objectif ce matin en conseil d'administration sur ce sujet, c'est d'une part de vous tenir informés. Nous vous avons signifié que le conseil d'administration serait tenu informé de l'avancement du processus d'élaboration des CPER et du CPIER Loire. D'autre part, des délibérations vous sont proposées aujourd'hui pour nous permettre de fonctionner en 2021 dans le cadre du CPIER Loire.

Je reviens un peu sur les éléments de contexte national. M. Choumert, représentant la SGAR, pourra compléter.

Les mandats de négociation ont été transmis aux préfets de région fin octobre. Il y a eu un petit décalage dans le calendrier qui était initialement prévu. Néanmoins, ce décalage était inéluctable compte tenu du contexte et de la priorité donnée au lancement du plan de relance. Cela a un peu retardé le processus côté CPER-CPIER. Les mandats de négociation sont arrivés. Nous avons pu en prendre connaissance pour l'ensemble des régions qui concernent le bassin Loire-Bretagne, notamment dans la partie relative à la transition écologique.

Pour la fin de l'année 2020, chacun des préfets de région doit élaborer ce que nous appelons des accords de relance Etat-Région qui doivent permettre de fixer les engagements réciproques à l'échelle de la région entre l'Etat et la Région. Ainsi, la signature de ces accords de relance est devenue prioritaire. Ces accords de relance sont maintenant signés dans plusieurs régions.

À côté de la signature de ces accords de relance, il a été demandé aux préfets et aux présidents de région de préparer des CPER-CPIER sous un format synthétique et stratégique qui permettrait de préciser les montants globaux affectés à chacune des grandes thématiques de ces CPER. Côté agence de l'eau Loire-Bretagne, nous sommes concernés par les thématiques relatives à la transition écologique dans les domaines de l'eau et de la biodiversité. La phase de concertation et de consultation de ces CPER et CPIER se déroulera sur l'année 2021, laissant ensuite envisager une signature à la fin du premier semestre 2021.

L'exercice consiste à vous redonner des éléments pour information. Il ne s'agit pas de délibérer. Dans le cadre des CPER et CPIER, la mobilisation de l'agence de l'eau Loire-Bretagne - nous en avons déjà parlé dans un précédent conseil d'administration - s'est confirmée dans chacun de ses mandats. Quand nous faisons la somme des mandats qui nous concernent, nous retrouvons bien les 292 M€ issus des crédits de la maquette du 11^e programme qui vont être fléchés dans ces différents contrats de plan.

À rappeler aussi dans les mandats, que la mobilisation de ces crédits dans le cadre des CPER et CPIER s'effectue selon les modalités d'aide des 11^e programmes des agences de l'eau - donc pour nous, c'est selon les modalités d'aide de notre 11^e programme -, avec un accent mis sur l'importance de l'approche territorialisée. Nous avons des mandats qui sont adaptés en fonction des spécificités régionales, même s'ils ont un socle commun sur le volet « transition écologique ». Dans certaines régions, l'aspect « pollutions diffuses » va être le plus prégnant et dans d'autres régions, ce serait l'aspect quantitatif.

Les modalités de validation du contenu des CPER et de leurs maquettes par notre conseil d'administration restent encore à préciser. C'est un point que nous allons regarder avec le SGAR, afin de voir à quel moment nous pourrions opérer sur ce sujet. Pour résumer, il n'y a rien de nouveau par rapport à ce que nous avons pu vous rapporter dans un précédent conseil d'administration.

Ensuite, il fallait que nous vous présentions quelques spécificités s'agissant du CPIER Loire qui est un des deux outils financiers de la mise en œuvre du plan Loire. Le plan Loire IV se termine fin de cette année. À partir de 2021, nous allons rentrer dans ce que nous appelons le plan Loire V.

Le plan Loire V est un grand document stratégique qui est passé dans différentes instances au travers de son comité stratégique, au travers de présentations dans le forum des acteurs. Nous avons abouti en cette fin d'année à un document stratégique qui est validé. Il reste à finaliser les outils financiers qui vont porter ce plan Loire V, dont la partie FEDER. Il va y avoir un volet interrégional dans chacun des POI FEDER des régions qui sont concernées par le plan Loire. Puis, il y a le volet CPIER dans lequel l'agence de l'eau apporte des financements avec plusieurs autres financeurs du CPIER Loire.

Il convient donc aujourd'hui de statuer en conseil d'administration, d'une part sur la possibilité pour notre directeur général de signer le protocole d'accord du CPIER que vous avez eu dans votre dossier des instances. C'est un protocole d'accord qui est l'équivalent de l'accord de relance Etat-Région. Il vise à réaffirmer qu'il y a un engagement partagé État-Région à travailler ensemble sur le plan Loire au final. Il permet aussi d'identifier quelques projets qui pourraient être labellisés Relance comme étant des projets qui pourraient démarrer très vite l'année prochaine et en 2022. Pour que notre directeur général puisse signer ce protocole d'accord, il convient que le CA lui en donne l'autorisation, ce qui est l'objet de la délibération.

L'autre sujet pour le volet CPIER, c'est la gestion de l'année 2021. Compte tenu du retard pris, mais qui n'est pas non plus très surprenant, à la fois dans la validation du CPIER qui n'interviendra qu'au premier semestre 2021 ainsi que dans la mise en place du volet FEDER qui est le financement fort du plan Loire V, il faut que nous prévoyions une année de transition en 2021 pour pouvoir accompagner notamment des réseaux d'acteurs que nous avons déjà accompagnés sur le plan Loire IV et pour lesquels nous considérons qu'il y a un vrai intérêt à continuer à les accompagner sans qu'il y ait de rupture dans les financements. Ainsi, vous délibérez aujourd'hui en conseil d'administration pour dire que vous êtes d'accord pour continuer à les accompagner. Puis, à partir de 2022, nous repartirons dans un système plus classique du plan Loire que nous vous présenterons, avec un système d'appel à projets et autres. Dans l'attente, vous autoriseriez l'agence de l'eau à les prendre en charge.

De quels réseaux d'acteurs parlons-nous ? Nous parlons des réseaux d'acteurs de bassin, notamment deux réseaux d'acteurs : un réseau d'acteurs qui travaille sur les espèces exotiques envahissantes et un réseau d'acteurs qui travaille sur les milieux humides. Nous parlons de quatre conventions régionales. En général, ce sont des conservatoires d'espaces naturels qui travaillent avec nous sur le volet « milieux humides ». L'objet de la délibération est de nous permettre de les aider en 2021 conformément aux modalités du 11^e programme, d'où les deux délibérations qui vous sont proposées.

Mme AUBERT :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme RIVET :

Vous avez parlé de complexité. C'est peut-être une complexité supplémentaire mais en l'occurrence, nous discutons du CPER et du CPIER. Ces deux documents sont aussi en

articulation avec le plan de relance, mais également avec les programmes européens qui sont discutés dans le même temps, notamment le FEDER, le POI FEDER et très probablement le FEADER. De fait, cela rajoute une complexité supplémentaire. Pour notre région, le CPER va être voté à notre prochaine session la semaine prochaine. Il est en voie de finalisation, du moins de ce point de vue-là.

Le CPIER est aussi en discussion. Il sera probablement discuté un peu plus tard dans les premières sessions des régions concernées. Pour nous, ce sera en février. Je voudrais simplement préciser qu'en matière de financement, le CPIER est maintenu, ce qui est une bonne chose pour notre bassin, au même volume que précédemment. De la même façon, le POI FEDER ne sera pas un POI FEDER porté par la Région Centre en tant que tel mais un volet du FEDER. Il ne sera intégré que dans le FEDER de la Région Centre. Il aura la même fonction qu'il avait auparavant. Il sera piloté de manière collective par le comité stratégique. Là aussi, les enveloppes sont maintenues, ce qui est une bonne chose. Puis, nous avons toujours l'intervention de l'agence de l'eau.

M. GÉRAULT :

Dans la continuité de mon abstention tout à l'heure, je suis très embêté par le fait que nous n'ayons pas pu avoir d'échanges en commission Programme sur ce sujet. Cela engage forcément fortement les décisions de l'agence de l'eau dans les années qui viennent. Nous parlons de dizaines de millions d'euros. Nous parlons du CPIER. Il ne s'agit pas de pointer un fonctionnement interne à l'agence. Je dis simplement que j'ai une vraie difficulté aujourd'hui à voter une telle délibération. Cela a été présenté dans les grandes lignes mais cela n'a pas été présenté en tant que tel. Nous n'avons jamais eu de débat en commission Programme alors que cela engage durablement les territoires.

Sur le CPER, nous avons clairement des régions et des discussions très différentes. Cela rajoute effectivement à la complexité. Aujourd'hui, il est beaucoup trop tôt sachant que nous sommes encore en train de négocier avec les services du préfet de région et avec le SGAR.

Sur le CPIER, il y a encore des discussions sur les enveloppes même si, à titre personnel et dans le cadre des discussions que nous pouvons avoir avec le préfet de région, je suis plutôt satisfait du document tel qu'il est présenté. Par contre, ce qui me gêne, c'est qu'à aucun moment, la vision globale du comité de bassin et du rôle des différentes commissions du conseil d'administration n'ait été respectée. Nous avons parlé pendant une heure et quart de la représentation au sein de nos commissions, au CA et au comité de bassin pour savoir s'il fallait une parité. Il y a un vrai souci dans l'appropriation des dossiers par les membres du conseil d'administration et de la commission Programme. Cela engage des millions. Cela engage des politiques structurelles sur l'eau, sur la Loire. L'urgence fait que cela doit être voté précipitamment. Je pense qu'il y a un vrai sujet. Ensuite, il ne faudra pas s'étonner d'avoir une difficulté à mobiliser les collègues si sur des sujets aussi structurants, nous n'arrivons pas à créer un collectif et une vraie équipe pour porter l'ensemble des dossiers.

Nous allons débattre de quelques millions d'euros - en l'occurrence, cela engage structurellement la politique de l'agence et la politique des territoires - sans qu'il y ait eu un vrai débat, une appropriation par mes collègues. Je suis donc extrêmement embêté. Quand je dis cela, n'y voyez pas du tout une responsabilité d'untel ou untel. Je pense qu'il y a un problème de méthode. C'est aussi important que d'inscrire dans la loi qu'il faut la parité. C'est bien mais il est aussi fondamental d'avoir un mode de fonctionnement qui permet de faire en sorte que les personnes s'engagent et que ce soit approprié par l'ensemble des territoires et non pas confisqué par quelques territoires. Je le dis d'autant plus que j'ai la chance de participer à ces réunions de travail et de faire entendre la voix des Pays de la Loire. Je le dis clairement en tant que président de la commission Programme et non pas en tant que vice-président de la Région Pays de la Loire.

M. GUTTON :

Je me permets de répondre. Nous avons déjà discuté ici de la répartition des enveloppes dans le cadre des CPER et du CPIER puisque nous l'avons voté il y a plusieurs mois, en mars, en conseil d'administration, très tôt d'ailleurs parce que nous avons souhaité éviter justement que le conseil d'administration soit oublié dans le débat entre les Régions et l'État alors même que nous serions engagés par une décision gouvernementale sur les financements de l'Agence de l'eau. Nous

avons vraiment souhaité prendre les devants et éviter de nous retrouver confrontés à cette situation. Le conseil d'administration a déjà délibéré pour l'essentiel. Nous n'allons pas resoumettre au conseil d'administration les conventions entre l'État et les Régions. L'Agence ne signe pas les contrats de plan. Nous avons rappelé que l'agence appliquerait ses règles d'intervention sur les dossiers qui seront affichés dans le cadre des CPER.

Il se trouve que sur le CPIER, comme nous sommes sur le territoire de la Loire, la pratique a voulu que l'établissement qu'est l'agence de l'eau, qui est la seule structure avec l'établissement public Loire à travailler sur l'ensemble du bassin, puisse signer ce contrat ; d'autant qu'elle est un financeur important du CPIER. Puis, comme le Gouvernement a communiqué au préfet de région très tard ses mandats, il y a un retard très fort mais qui est imputable à la crise et à la priorité donnée par le Gouvernement au plan de relance. Par conséquent, les CPIER et CPER ont pris beaucoup de retard.

Nous vous proposons de façon très rapide, parce que le conseil d'administration est le lieu de décision, de valider cet accord. Je veux vous dire, parce que c'est la fin de la matinée et que c'est aussi la fin d'une année un peu compliquée pour tout le monde, je veux bien que nous ne votions pas le protocole d'accord. Dans ce cas-là, je ne pourrai pas signer le protocole. Pour que je puisse le signer, il faut que le conseil d'administration ait délibéré. Puis, nous attendrons le premier conseil d'administration. Nous avons dit tout à l'heure en introduction que cela risquait d'être un petit peu long pour installer le conseil d'administration, donc il n'y aura pas de signature de l'agence de l'eau du protocole que les Régions ont discuté. J'étais présent aux côtés du préfet coordonnateur de bassin.

J'ai bien compris que M. Gérard ne parlait pas pour la région Pays de la Loire. L'essentiel des financements de l'agence de l'eau va porter sur des opérations sur lesquelles nous avons déjà contractualisé, notamment le contrat de la Loire et ses annexes, depuis plusieurs années puisque nous continuons dans le cadre du contrat que nous avons déjà signé. En réalité, je ne crois pas qu'il y ait de véritables enjeux pour le conseil d'administration. Nous ne prenons pas beaucoup de nouveaux engagements puisque nous sommes déjà pris par ceux que nous avons signés il y a cinq ans. Je crois que j'ai dû signer quasiment à mon arrivée le contrat Loire et ses annexes.

Nous ne parlons là que du contrat de plan. Nous risquons deux choses : un, je ne pourrai pas signer le protocole, et deux, cela veut dire que pour toutes les structures qui fonctionnent grâce à des crédits du CPIER, nous arrêterons de prendre des décisions de financement pendant cette période. Là, nous sommes dans une période d'urgence. L'État a communiqué ses mandats tardivement. Le préfet de région lui-même l'a déploré lors de la réunion avec les Régions. Il aurait préféré une année de prolongation des anciens contrats de plan mais cela n'a pas été le choix du Gouvernement. Nous sommes tous à devoir essayer de concilier tous ces éléments. C'est pour cela que nous vous avons proposé d'en délibérer aujourd'hui.

M. GÉRAULT :

Nous avons les plans de relance, les CPER, le CPIER, tout cela en quelques minutes, qui engagent durablement budgétairement l'agence et les territoires sur ces programmes. En tant que président de la commission Programme, je voulais absolument attirer l'attention des collègues sur ce sujet.

Ensuite, concernant les CPER, vous nous dites que le CA décidera de ce qu'il veut. Je ne sais pas ce qu'il en est pour les autres régions mais je vous alerte que l'État vient aujourd'hui en nous disant : « Il y a x millions de l'Agence de l'eau dans le cadre du CPER, nous augmentons la part de l'État sur l'eau, etc. ». Il y a donc un double discours en fonction du lieu où nous sommes. Je pense que sur cette question, il faut bien que mes collègues soient attentifs au fait que certes, cela n'engage peut-être pas l'agence de l'eau mais l'État s'engage dans le cadre du CPER sur des crédits « agence de l'eau » affectés en région. C'est toute l'ambiguïté du plan de relance.

M. GUTTON :

Ceux-là, nous les avons déjà votés, M. Gérard. Le conseil d'administration, en mars, a déjà voté une répartition de ces financements dans le cadre des CPER et du CPIER. Les 33 M€ du CPIER, nous les avons déjà validés au mois de mars. Cela avait déjà été débattu en commission Programme. Tout cela a été fait.

Avec les deux délibérations, nous sommes plutôt sur le protocole d'accord. Nous ne rediscutons pas de la répartition des financements. Il y a le protocole d'accord qui a été élaboré avec les Régions et piloté par le préfet coordonnateur de bassin. Puis, il y a la délibération qui s'appellerait à tort « contrat de plan Etat-Région » mais qui est surtout l'année de transition pour des actions de fonctionnement dans le cadre du CPIER. Ce sont les deux délibérations qui me semblent être des délibérations de gestion. Sur le fond, vous avez déjà délibéré. Normalement, les préfets dans leur mandat ont l'enveloppe telle qu'elle a été votée par le conseil d'administration. Nous avons anticipé le sujet.

M. GÉRAULT :

Cela ne correspond pas à ce qui se passe sur les territoires, notamment dans les négociations des CPER. Nous y reviendrons, si vous voulez, région par région.

M. GUTTON :

Sur la région Pays de la Loire, je crois que nous avons délibéré sur 70 M€

Mme AUBERT :

Nous n'allons pas refaire ce débat maintenant. En revanche, ce que je perçois, ce que nous percevons tous, c'est l'accumulation de tous ces documents, y compris la révision du Sdage qui a énormément mobilisé, les contrats de plan État-Région, le plan de relance, etc. c'est-à-dire tout ce que nos instances, les élus et tous les acteurs locaux ont dû assumer cette année. C'est lourd et difficile. Cela rend d'autant plus compliqué une concertation très élargie, une circulation suffisante de l'information de façon à ce que chacun soit bien au fait à l'instant t de ce qui se passe. Cela, je l'entends très bien. Je pense qu'il faut en tirer des leçons pour l'avenir.

En tout cas, il y a une demande très forte - et je m'en réjouis - de débats, de concertation et d'information, ce qui n'a pas toujours été le cas dans les années passées sur ces sujets où l'on ne s'y intéressait pas tellement. Tant mieux s'il y a maintenant une demande encore plus forte - nous l'avons vu aussi à travers le Sdage et cela me permettra de faire une transition avec le point suivant - de participation, d'information par rapport à tous ces enjeux.

En l'occurrence, comme l'a rappelé M. Gutton, nous ne sommes pas en train de remouliner tout le contrat de plan État-Région. Je ne doute pas que dans nos régions respectives, puisque notre bassin est large, il y a des débats là-dessus. Je pense qu'ils ont déjà eu lieu pour une bonne partie des projets dont nous parlons. Après, je vous laisse converser les uns et les autres en fonction de vos régions respectives pour voir ce qu'il en est.

En attendant, je mets aux voix ces deux délibérations. La première concerne le contrat de plan Etat-Régions et le protocole d'accord (page 39 de votre dossier). Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Gérault, M. Méry, Mme Gallien et M. Fauconnier s'abstiennent.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Contrat de plan interrégional État-Régions 2021-2027 - Protocole d'accord.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-176 du 10 décembre 2020.

Mme AUBERT :

Je passe à la délibération suivante qui concerne l'année de transition pour la mise en œuvre du plan Loire V, contrat de plan Etat-Région CPIER. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mme Gallien s'abstient.

- 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Contrats de plan État-Régions 2021-2027 - Année de transition pour la mise en œuvre du plan Loire V.
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, une abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-177 du 10 décembre 2020.

MODALITÉS DE CONSTRUCTION D'UN CONSENSUS AU SEIN DES INSTANCES À TRAVERS L'EXEMPLE DU PROJET DE SDAGE 2022-2027

Point instances de bassin n° 1 de l'ordre du jour

Mme AUBERT :

Je passe au point suivant de notre ordre du jour qui concerne un projet d'études de modalité de construction d'un consensus au sein des instances à travers l'exemple du projet de Sdage 2022-2027 et qui a pour but d'arrêter les modalités de cette étude qui a été proposée par le président du comité de bassin mais qui nous concerne aussi dans notre fonctionnement et dans le fonctionnement des instances. Je donne la parole à M. Gutton, puis à M. Méry s'il le souhaite.

M. GUTTON :

Je pense que tout le monde a cela en tête puisque vous étiez presque tous présents au comité de bassin qui a eu à se prononcer sur la mise en consultation du projet de Sdage. Le président du comité de bassin, à la suite des interpellations qui s'étaient faites avant la réunion, a proposé que nous puissions regarder, évaluer, nous réinterroger sur le fonctionnement des instances à l'occasion de la tenue de la commission Planification.

Il y aura à tenir compte des conditions très particulières de cette année 2020 où nous étions amenés à travailler en distanciel. Il se trouve que le calendrier de préparation du Sdage correspondait à peu de chose près au début du confinement. Nous avons donc été obligés de tout décaler. Il est vrai que cela a été un peu laborieux au début dans notre fonctionnement. Nous avons tous souvenir des premières réunions en visioconférence. Ensuite, nous avons mixé présentiel et visioconférence. Il est clair que cela ne facilite pas la qualité de l'échange et la possibilité de faire émerger des compromis qui nécessitent de l'interaction. Cette interaction se fait plus naturellement dans une salle de réunion commune que dans un fonctionnement dématérialisé.

Pour autant, face à la demande du président du comité de bassin, il y avait eu aussi la mise en cause de la représentativité de la commission Planification puisqu'elle n'est pas exactement à l'image de la composition du comité de bassin d'abord structurellement. Ensuite, du fait de l'absence d'un certain nombre de participants, je pense en particulier aux représentants du collège des collectivités, cela a amené à des débats qui se sont souvent faits entre les représentants des associations, les représentants des activités économiques, avec un certain arbitrage des services de l'Etat. Je fais une synthèse de la façon dont les travaux se sont déroulés.

Philippe Gouteyron, qui nous a rejoints dans la salle, a fait une proposition qui a été discutée en interne, que nous avons également présentée au président du comité de bassin pour faire cet audit de fonctionnement et de le faire au cours des premiers mois de l'année 2021 de façon à pouvoir en tirer les leçons avant de relancer le travail de validation du futur Sdage du bassin Loire-Bretagne.

Nous vous avons mis une note de présentation qui reprend d'ailleurs une bonne partie de ce que pourrait être le cahier des charges. L'Agence en assurera la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une convention-cadre que nous avons avec des bureaux d'étude de façon à pouvoir le mettre en place rapidement.

Nous proposons un comité de pilotage qui réunit à la fois présidents ou présidentes de conseil d'administration et de comité de bassin. Nous avons pensé au président ou à la présidente de la commission Planification dans la mesure où les débats se sont faits autour du fonctionnement de la commission Planification. Nous voyons que le fonctionnement d'un conseil d'administration est

assez différent des débats que nous pouvons avoir en commission Planification surtout dans cette période où les choses se tendent. Nous proposons également la participation de la direction générale de l'agence de l'eau et, en s'inspirant de la composition du comité de bassin, des représentants des différents collèges en respectant les 40 % de représentants des collectivités, 20 % d'usagers économiques, 20 % d'usagers non économiques et 20 % du collège de l'État, ce qui ferait 2-1-1-1 de façon à ce que le comité de pilotage lui-même soit conforme à la composition du comité de bassin.

Le calendrier qui est proposé, dès validation, c'est de pouvoir sélectionner le bureau d'études et démarrer la mission en février pour produire des résultats avant l'été, donc avant la fin de la consultation du public et des assemblées de façon à pouvoir en tenir compte dans le fonctionnement de la commission Planification à partir de l'été prochain.

En réalité, nous n'avons pas vraiment besoin de délibération puisque cela relève du budget d'études de l'agence de l'eau. Toutefois, en raison de la nature du sujet, de la sensibilité de la question, il nous apparaissait important de le faire en transparence devant ce conseil d'administration.

M. MÉRY :

Je vais compléter les propos de M. Gutton avec un retour de la dernière commission Évaluation. Nous avons un groupe permanent, une commission d'évaluation des politiques de l'agence de l'eau issue de notre conseil d'administration, que je préside et au sein de laquelle nous avons posé cette question de l'opportunité de lancer un travail d'évaluation du fonctionnement des instances. Je le dis clairement, un Sdage aussi mal voté, je pense que c'est une date et un score à retenir pour éviter de voir cela se produire à nouveau au sein de notre agence. Il a donc paru nécessaire au président du comité de bassin de s'interroger sur le fonctionnement des instances. Je rejoins cette interrogation et je vous en avais déjà fait part. Je la rejoins à la fois en tant qu'industriel mais aussi en tant que président de groupe chargé d'évaluer les politiques de l'agence.

Ce qui avait été discuté dans notre commission, c'était justement d'une part de proposer l'évaluation et d'autre part d'élargir le mandat de cette commission Évaluation. C'est finalement une question d'audit interne au sens de fonctionnement des instances et au sens du rôle des membres du conseil d'administration, c'est-à-dire les autres personnes chargées d'administrer le bon fonctionnement de nos structures.

Je suis donc très interrogatif sur le comité de pilotage de l'étude, sachant que ce type d'étude ne doit pas être pris comme une mise en cause, ce que j'ai cru percevoir ou entendre, mais comme une nécessité, un objectif d'amélioration continue. Je crois que depuis que je suis à l'agence, ce type d'étude interne n'a pas été mené ou en tout cas ni moi ni les membres de cette commission Évaluation n'y avons été associés. Je pense que ce serait presque quelque chose de routinier ou d'habituel à mettre en place pour s'assurer d'avoir des votes compris par tout le monde. M. Gérault évoquait tout à l'heure dans sa question la bonne connaissance par les administrateurs des enveloppes et des programmes CPER. Ce genre de question est tout à fait légitime. Sommes-nous en mesure de les poser ou d'être sûrs que les administrateurs ont bien la réponse aux questions qui sont posées ?

Aussi, je pense que c'est au service Évaluation de l'Agence de piloter cette étude. Le président de la commission Planification, je comprends mais à ce moment-là, il faut mettre le président de toutes les commissions et là, cela ne devient plus tout à fait un comité de pilotage. La commission Planification n'est pas en cause. L'aboutissement de ce type d'étude pourrait éventuellement être une modification du règlement intérieur et de la façon dont les différentes commissions fonctionnent ou sont constituées. Nous n'en savons rien. Par conséquent, cibler sur une des commissions ne me paraît pas tout à fait opportun. Par contre, la présidente du conseil d'administration et le président du comité de bassin, c'est évident puisque ce sont bien les deux structures têtes du fonctionnement de l'agence.

Ma première question est : pourquoi cibler spécifiquement une commission, en l'occurrence la commission Planification ? Deuxièmement, vous avez un groupe d'évaluation. Elargissons le champ de ce groupe, pas exclusivement aux politiques de l'agence mais aussi au fonctionnement de l'agence. En l'occurrence, il y a un travail qui a une entrée un peu plus sociétale pour savoir comment les différentes parties prenantes font pour se comprendre. Nous pourrions même aller au bout dans les discussions qui ont eu lieu en commission pour qu'elles ne se sentent pas méprisées

dans les réponses qui leur sont apportées. Cela permettrait d'avoir probablement des votes assis et une participation peut-être plus assidue de certains corps qui ont du mal à se mobiliser. Je mets les industriels dont je suis dans le lot. Je pense que rien ni personne n'est ciblé. Je crois qu'il ne faut pas cristalliser exclusivement sur la commission Planification.

M. TAUFFLIEB :

Je remercie M. Méry de ne pas penser au départ qu'il ciblait spécialement la commission Planification. Dans son intervention, dans laquelle il avait émis l'idée de cette évaluation, c'était clairement le déroulé du projet de Sdage qui était visé.

Je vois que nous avons repris dans la mission d'évaluation la construction d'un consensus à travers l'exemple du projet de Sdage, celui que nous avons mené avec la Planification. Je ne sais pas si c'est un bon exemple dans la mise en place d'un consensus. C'est peut-être le bon exemple dans la mise en place d'une discussion, d'un échange, la construction d'un consensus autour le projet de Sdage. Si la mission d'évaluation porte sur la façon dont nous avons mené le projet de Sdage pour nous amener au 22 octobre - je rappelle que cela a mis trois ans -, je ne suis pas favorable à ce qu'elle soit effectuée en interne parce que les juges et arbitres, je connais leurs positions.

Je ne veux rien enlever à la commission Évaluation et à mon collègue M. Méry dans ce qu'il souhaite faire. Soit nous pointons la difficulté de l'organisation de monter un projet de Sdage tel que nous l'avons fait, soit nous prenons globalement la difficulté de toutes les commissions. Je ne crois pas que les autres aient la même difficulté au regard d'un projet qui prend aussi longtemps. Il existe un grand nombre de paramètres mais je ne vais pas les rappeler ici parce que tout le monde les connaît et qui nous a menés sur un travail. Je pense que c'est la seule commission qui mène des travaux aussi longs sur un projet aussi important.

Ensuite, il ne m'appartient pas de dire comment il a été voté, bien ou mal. Ce n'était pas le propos ni la mission qui était la mienne. Il faut sûrement s'améliorer. Il faut sûrement voir les choses différemment. Cela fait le troisième cycle. J'ai vu les choses s'améliorer, y compris sur cet aspect. Toutefois, il y a encore des choses à faire. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est toujours compliqué parce qu'il va y avoir un renouvellement. Nous n'allons peut-être pas faire évaluer par des nouveaux des éléments d'organisation et de travaux que nous avons menés avant. Il faudra juste faire attention aux personnes. Je vous le dis tout de suite. Je n'ai aucune vocation à y aller ou à ne pas y aller, ce n'est pas le problème. Les personnes désignées en tant que personnes, il faut quand même qu'elles aient les éléments d'analyse, le recul et l'expérience pour voir si l'on peut faire changer et modifier ce que nous avons accompli.

M. GOUSSET :

Je rebondis sur un des propos de M. Méry qui nous parlait d'amélioration continue. Cette démarche, selon lui et si j'ai bien compris, s'inscrit dans une démarche de qualité comme nous pouvons la vivre dans nos entreprises. Je crois savoir que l'agence est certifiée ISO 9000. Elle l'a été en tout cas à une certaine époque. Il serait surprenant que cette démarche certifiée échappe au comité de bassin et au conseil d'administration. À ma connaissance, nous n'avons jamais été interrogés ou participé à de tels audits. Ainsi, qu'une démarche telle que celle-ci s'inscrive dans nos projets me semble assez légitime. C'est une remarque que je veux faire.

Ensuite, j'ai une question concernant l'élaboration de cette note de présentation. Je voulais savoir si elle a été faite en collaboration avec certains membres du comité de bassin ou uniquement par les services et si oui, quels membres ont été consultés et sinon, s'il n'y a pas eu de consultation ou de travail participatif ne serait-ce que pour élaborer cette note, je pense que cela justifie pleinement le travail qui reste à faire. J'aimerais avoir une réponse à ma question.

M. FAUCONNIER :

Je reprends les propos de M. Gousset et de M. Méry. Je suis assez favorable à ajouter, en plus de la notion de fonctionnement, la notion d'administration de nos instances. En l'occurrence, on propose de mettre le président de la commission Planification. J'aurais remplacé le président de la commission Planification par le représentant des présidents de commission qui peut être le

président de la commission Planification mais au moins, il aura voix pour les autres commissions. C'est ma réflexion.

Mme AUBERT :

Je ne sais pas si c'est le lieu ou le moment de discuter dans le détail de ce que serait ce comité de pilotage. J'entends les réflexions. J'ai l'impression aussi que parfois il y a une confusion entre le fonctionnement de nos instances et de l'Agence de l'eau. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Je ne crois pas que l'étude vise à faire un audit du fonctionnement des services de l'agence de l'eau. Nous parlons bien du fonctionnement de nos instances, en articulation avec l'agence de l'eau cela va de soi, mais j'entends parfois un peu de confusion dans les termes.

J'ai compris cette étude qui me paraît utile dans le sens d'identifier les points de constat, de bilan des phases de discussion de nos instances par rapport au Sdage. Effectivement, nous pourrions élargir cela à d'autres grands documents de planification mais en l'occurrence, il s'agit de tirer les leçons du Sdage par rapport au fonctionnement de nos instances, c'est-à-dire comité de bassin et conseil d'administration et non pas d'aller faire un audit des services de l'agence qui a d'ailleurs ses propres règles et modalités en la matière.

En tout cas, les trois phases qui sont évoquées dans la présentation paraissent intéressantes. Concernant le comité, il est utile et je pense qu'il faut le faire. La difficulté, c'est que nous sommes dans une période de renouvellement des instances. Je vois mal les nouveaux membres se lancer dans un bilan des discussions du Sdage auxquelles ils n'auraient pas participé de près. Il faut que nous avancions vite là-dessus pour décider des modalités de cette étude. Si nous estimons que ce n'est pas mûr et qu'il faut reporter, cela perd de son sens. Il faut que nous actions quelque chose aujourd'hui.

Nous pourrions, sur le comité de pilotage, acter un minimum de membres, présidents de CA et de bassin, etc. puis laisser une petite part de discussions entre les intéressés pour affiner cela. Je ne sais pas comment nous pourrions faire mais en tout cas, il faut que nous adoptions quelque chose aujourd'hui. Sinon, au printemps prochain, une fois les instances renouvelées, je ne sais pas si cela aura encore du sens de se lancer là-dedans.

Mme SCHAEPELYNCK :

Mme AUBERT, j'ai participé à la commission Évaluation où nous avons commencé à discuter de ce sujet. Nous sommes effectivement dans la mise en place de tout un travail où nous prenons du recul. La commission Évaluation a ce rôle de prendre du recul sur l'ensemble des travaux qui sont effectués au sein du comité de bassin ou du conseil d'administration. Il me semble qu'elle est légitime pour pouvoir intervenir dans cette démarche.

Nous avons eu beaucoup de discussions au sein de cette commission. Tous les membres du comité de bassin sont représentés à la commission Évaluation. C'est très important. Il y a à la fois des élus, des usagers économiques et non économiques. Son rôle, c'est la prise de recul sur l'ensemble des travaux qui sont effectués dans les différentes commissions. Je pense qu'elle est tout à fait légitime pour participer de façon prioritaire à ce comité de pilotage.

Mme AUBERT :

La difficulté, c'est que le champ de compétences de la commission Évaluation ne porte pas forcément sur le fonctionnement des instances. Cela ne veut pas dire que la commission n'a pas son mot à dire sur ce sujet, d'autant plus que cette question a été évoquée en son sein. Néanmoins, il y a une question aussi de champ de compétences de chaque commission tel qu'il est défini aujourd'hui. Il faut que nous trouvions une solution pour que les commissions intéressées, Planification, Évaluation ou d'autres éventuellement, puissent participer à cela.

Mme CADIC :

Je voulais juste conforter la constitution du comité de pilotage. Nous partons sur une étude qui a pour objectif d'évaluer la création d'un consensus à travers l'exemple du Sdage, avec un comité de pilotage qui est bien représentatif des instances qui ont participé à la création de ce Sdage et qui l'ont approuvé. Ainsi, cela semble complètement pertinent de garder une représentation telle

qu'elle est proposée ici. Ensuite, nous pouvons y réfléchir et l'élargir mais en tout cas, il ne faut pas supprimer la participation de ceux qui sont déjà ciblés dans le comité de pilotage. Cela nous semble vraiment essentiel au vu de l'objectif de l'étude et de l'amélioration continue qui est recherchée sur ce sujet en particulier.

Mme AUBERT :

Nous sommes bien d'accord. M. Fauconnier a la parole.

M. FAUCONNIER :

Quand nous regardons l'ensemble de vos propositions, dans nos entreprises, le COPIL est créé en premier, avec un objectif qui est de définir un cadre, des besoins, des objectifs et peut-être une étude. Ce que je proposerais, c'est de demander au directeur et de l'autoriser à lancer la démarche, ensuite de créer le fameux comité de pilotage. Puis, ce serait à la suite des premières réunions et des délibérés du comité de pilotage que nous pourrions autoriser le directeur à lancer la réalisation d'une étude et non pas en amont. Effectivement, il faut bien réfléchir à la représentation des présidents de commission et leur priorisation ou leur intérêt à intervenir à tel ou tel moment dans le pilotage.

Mme AUBERT :

Je propose que nous démarrions par quelque chose parce qu'il faut bien acter le démarrage de cette étude.

M. GUTTON :

Pour répondre à la question de M. Goussset, l'élaboration de la note que vous avez sous les yeux est le fruit d'un travail de Philippe Gouteyron que je remercie et des échanges qui ont eu lieu en commission Évaluation. À l'issue de cette commission, Philippe Gouteyron a transmis à M. Méry, en tant que président de la commission Evaluation mais également parce qu'il avait lui-même fait cette proposition d'étude au démarrage, des éléments qui constituent l'essentiel de la note que vous avez sous les yeux. Cela ne veut pas dire que cette note est parfaite mais elle a bien été échangée avec le président de la commission Évaluation. Mais je confirme que le champ de compétences de cette commission, qui est une commission du conseil d'administration, n'est pas du tout ni l'audit de l'Agence de l'eau, ni un travail introspectif sur le fonctionnement des instances.

Je le redis parce que j'entends quelquefois un amalgame entre comité de bassin et agence de l'eau, ce qui me surprend de la part d'administrateurs. Je peux le comprendre quand je suis à l'extérieur de l'établissement parce que la gouvernance de ces politiques est complexe. Par contre, l'agence de l'eau n'est pas le comité de bassin. L'Agence de l'eau assure le secrétariat administratif du comité de bassin.

Par ailleurs, il existe un secrétariat technique qui est constitué de l'agence de l'eau, de la Dreal de bassin et de l'Office français de la biodiversité. C'est l'instance qui élabore les documents. Ce n'est pas l'agence de l'eau qui élabore les documents, c'est le secrétariat technique de bassin.

Puis, il y a le fonctionnement du comité de bassin et de ses commissions qui sont présidées par des élus du comité de bassin qui animent, qui président chacun avec sa méthode ces instances.

En l'occurrence, ce n'est pas un travail d'audit de l'agence de l'eau. La présidente l'a rappelé. L'Agence de l'eau est contrôlée de tous les côtés, notamment par la Cour des comptes. Les chambres régionales des comptes interviennent souvent sur telle ou telle politique. C'est actuellement le cas sur la politique des algues vertes en Bretagne. Nous avons le Conseil général de l'environnement qui va bientôt lancer un travail sur les six agences de l'eau au début de l'année prochaine. Puis, nous pouvons avoir telle ou telle inspection sur un sujet donné. Nous sommes aussi sous le contrôle du contrôle budgétaire ou de notre tutelle avec le ministère de la Transition écologique.

Je rappelle que les agences de l'eau sont des établissements publics de l'État, dont la gouvernance est particulière. Certes, l'État est minoritaire au sein du conseil d'administration, avec un tiers des représentants, mais nous sommes bien un établissement public de l'État. Nous ne

sommes pas une collectivité locale. Nous ne sommes pas un syndicat mixte. Nous sommes un établissement public de l'État. Notre autorité de tutelle est bien l'État.

Nous sommes bien dans une logique d'audit interne sur le fonctionnement et comment nous pouvons améliorer la prise de décision, non pas de l'agence de l'eau mais du comité de bassin et notamment de la commission Planification. Nous pouvons effectivement élargir au-delà de la commission Planification - je suis plutôt assez favorable à cette idée pour ne pas nous concentrer sur la commission Planification -, mais il est clair que c'est quand même bien là que le sujet s'est cristallisé et que les propositions en ce sens ont été faites.

Ensuite, concernant les propositions, j'entends les propos de M. Fauconnier. Il est clair qu'il faut sûrement que le comité de pilotage puisse adapter le cas échéant le cahier des charges. Vous avez raison, c'est la méthode habituelle d'élaboration d'une évaluation sur la base des propositions que nous pouvons faire. Nous pouvons très bien imaginer, quoique cela raccourcisse un peu le temps d'étude, que le premier comité de pilotage que nous pouvons tenir en visioconférence puisse re-balayer les propositions et adapter le cahier des charges. Je pense que nous n'aurons pas le temps de revenir devant le conseil d'administration. Il faudra que vous acceptiez que ce soit le comité de pilotage qui ajuste en conséquence le cahier des charges de façon à ce que nous ne perdions pas un trimestre, sinon le premier conseil d'administration risque d'être tardif. Il y aura eu des renouvellements, donc nous n'aurons plus tout à fait les mêmes acteurs.

M. TAUFFLIEB :

Je remercie M. le Directeur de ces précisions sur la participation de l'agence. Je voyais que mes collègues et néanmoins amis du collège « industrie » avaient l'impression que l'on avait peut-être forcé pour la planification. Je n'ai participé ni de près ni de loin à l'élaboration de cette proposition devant le conseil d'administration et je n'ai même pas été interrogé pour en parler.

M. MÉRY :

Lors de notre commission Evaluation des politiques de l'agence, cette discussion a eu lieu. J'ai effectivement confirmé par mail à M. Gouteyron l'importance des trois principaux points de cette étude. Toutefois, pour le reste - d'ailleurs, ma remarque sur le comité de pilotage en est une preuve -, je n'ai pas été consulté. Néanmoins, je n'avais pas forcément à l'être puisque, comme vous l'avez bien dit, nous n'avons pas d'instance, pas de lieu pour cette réflexion sur le fonctionnement interne du comité de bassin et du conseil d'administration. C'est quelque chose d'inexistant. Nous sommes dans l'innovation. Il faut être agile. Nous l'avons bien expliqué depuis ce matin. Nous sommes dans l'innovation. La structure n'existe pas. L'espace n'existe pas. Ce lieu de discussion, de mon point de vue, est quelque chose de très important à mettre en place. Il s'agirait d'un réflexe d'industriel, nous regardons toujours les process afin de les améliorer, les rendre plus efficaces, plus efficaces. Puis, de temps en temps, nous avons des alertes dans le fonctionnement qui nous disent qu'il est plus que temps de regarder les choses.

Je vous confirme avoir été consulté pour les trois points :

- quelle perception par les acteurs du processus de construction ?
- Quelle capacité des acteurs à appréhender la construction ?
- Quelle capacité des acteurs à contribuer aux débats et aux propositions ?

Il s'agit bien de questions qui concernent les membres du comité de bassin et les administrateurs. Cela ne concerne pas les services de l'agence. Si M. Gutton percevait des imprécisions, il a bien fait d'aller appuyer là-dessus.

C'est bien une question de fonctionnement, de ce que nous sommes aujourd'hui, de ce que nous sommes en comité de bassin et des commissions qui en découlent. M. Taufflieb, je vous l'ai dit avec mes mots que j'espère provocateurs, donc je vais les reprendre, c'est au regard de cette qualité de discussion que nous avons eue dans le Sdage. Je ne parle pas des conditions qui sont les mêmes pour tout le monde et partout. Nous avons tous un mal de chien à travailler. C'est absolument désagréable d'être en visioconférence avec vous. Vous avez vu que j'ai été coupé tout à l'heure parce que cela a sauté au bureau. Il est temps que nous sortions de cette situation. Cependant, ce n'est pas cela qu'il faut évaluer.

Ce qu'il faut évaluer, c'est pourquoi lors d'un comité de bassin, alors que nous étions amenés à voter ensemble un document structurant pour nos politiques, nous l'avons voté mal dans le sens

de qualité de l'approbation, mais surtout avec des invectives incroyables vis-à-vis du président du comité de bassin et vis-à-vis du président de la commission qui a été chargé d'écrire ce document. Ce n'est pas normal. Au-delà de ne pas être normal, c'est tout sauf un consensus que nous avons obtenu.

J'entends aussi que nous puissions être satisfaits de cela et finalement, nous en trouver très bien loti. Voilà, l'affaire a été bouclée, c'est voté, on n'en parle plus et l'on passe à autre chose. En tant que personne - je vous le dis assez régulièrement - attachée au fonctionnement des agences de l'eau, je suis inquiet de voir cette incapacité de parties prenantes à trouver un terrain d'entente, à comprendre les expressions des autres, à accepter que l'autre ait un avis différent. C'est très inquiétant dans un plan sociétal, dans un petit groupe comme le nôtre même si le comité de bassin est bien doté...

Mme AUBERT :

Je vous arrête, M. Méry. Vous ne pouvez pas non plus tenir de tels propos. Je ne suis pas d'accord avec vous.

M. MÉRY :

Je suis désolé, ne me coupez pas la parole. Il est important de se poser ces questions. J'entends bien que la commission Evaluation n'a pas dans son champ de compétences aujourd'hui la capacité à le faire. Elle est juste « évaluation » dans le nom, ce qui pourrait coller. Pour le reste, nous n'avons pas d'instance pour cela, donc soit nous en créons une, soit nous utilisons celle qui est rompue à l'évaluation avec les services de l'Agence, eux-mêmes rompus à faire ce travail.

Mme AUBERT :

Je veux bien entendre la nécessité d'améliorer les processus d'information, de concertation et de participation. Je suis entièrement d'accord. Même si ce projet est forcément incomplet ou imparfait, je trouve que c'est un bon début. Toutefois, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne nous écoutons pas, qu'il n'y a que des invectives et que nous ne laissons pas la parole. Déjà avec le temps qui est passé par les uns ou par les autres à s'exprimer, que ce soit dans les commissions ou au conseil d'administration... Evidemment, nous pouvons toujours faire mieux. Cependant, chacun fait quand même preuve de beaucoup d'engagements pour arriver à trouver des propositions, des compromis et avancer. D'ailleurs, la façon dont nous dépensons nos budgets, dont cela fonctionne et dont cela avance, nous ne pouvons pas dire que ce soit totalement inefficace et inintéressant.

M. MÉRY :

Sur les invectives, j'aurais plaisir à ce que nous lisions ensemble, si vous le souhaitez, les verbatim du dernier comité de bassin.

Mme AUBERT :

J'étais présente en visioconférence. J'ai entendu des propos qu'effectivement, pour beaucoup, je juge totalement incroyables, inacceptables et inappropriés. C'est un vrai souci. Ce n'est pas pour autant qu'il faut renverser la table et considérer que tout est à refaire.

Ce que je vous propose, c'est de soumettre aux voix cette délibération. Chacun prendra ses responsabilités. Charge ensuite au comité de pilotage et tous ceux qui veulent participer de s'y impliquer. Il y aura une première réunion. Rien n'empêche ceux qui veulent participer au déroulement de cette étude d'y être au-delà du comité de pilotage lui-même qui décidera de comment il entend fonctionner et comment cette étude va se mener. Il faut déjà que nous démarrions.

M. ROUSSEAU :

Je vois ce dossier qui est au contraire très intéressant, qui touche au fond à la nature des agences de l'eau et qui se révèle du fait de la difficulté que nous avons eue par rapport au vote du Sdage lors du comité de bassin.

Pourquoi faut-il rechercher un consensus ? On n'accepterait pas le fait qu'il y ait des désaccords entre un certain nombre d'acteurs, des désaccords ou des appréciations qui sont différentes. Cela tient probablement à la nature de la composition du comité de bassin. Néanmoins, c'est naturellement indispensable pour avoir un reflet de la réalité du bassin.

D'un autre côté, si au fond il n'y avait pas eu ce dissensus, nous serions repartis en disant que c'est formidable puisqu'au fond, tout le monde est d'accord et cela fonctionne bien. Cela a fonctionné de cette façon pendant des années et des années. C'est aussi ainsi que cela fonctionne dans d'autres bassins. Le fond de la question, c'est cela : qu'approfondissons-nous dans la réflexion autour du consensus ? Si c'est un consensus pour arriver à tromper un certain nombre d'acteurs, cela ne doit pas être bon. La difficulté du consensus est peut-être aussi liée au fait que la situation s'est dégradée ou se dégrade ou se maintient sur le bassin, c'est-à-dire que nous ne sommes quand même pas dans une situation satisfaisante. Peut-être que le dissensus est un petit peu le reflet de cette affaire.

Concernant la commission Évaluation que j'ai présidée pendant un certain temps, M. Gutton a été très précis par rapport à la fonction de cette commission d'évaluation et l'action de l'agence de l'eau. Si ce groupe d'évaluation devait changer de nature, cela veut dire qu'au niveau du conseil d'administration, il y aurait une évolution et une décision qui devrait être prise.

Puis, à propos du travail sur ce comité de pilotage, je le trouve un petit peu sans imagination, conventionnel. Je me demande s'il y aura suffisamment de gens - il ne faut peut-être pas non plus multiplier les personnes - qui viendront débattre. C'est un peu mon interrogation. Par contre, l'idée que ce comité de pilotage puisse être amélioré ne me semble pas être une mauvaise approche.

Mme AUBERT :

Je pense que nous pouvons démarrer avec la proposition telle qu'elle est, à charge pour le comité de pilotage qui se réunira en premier de voir les modalités et la façon dont sa composition peut s'élargir, s'améliorer ou se préciser en tenant compte de tous les éléments que nous avons évoqués. C'est la proposition que je vous fais, donc je mets aux voix cette délibération qui se trouve à la page 72 de votre dossier de séance.

Je suis d'accord avec M. Rousseau que le terme « consensus » se discute. Cela ne me choque pas, dans des instances démocratiques, qu'il y ait des majorités, des avis différents. Nous ne sommes pas non plus obligés d'aboutir à tout prix à un consensus « au rabais ». Cette question de titre me paraît relativement subalterne. L'essentiel, c'est de démarrer sur un début. Le cahier des charges, avec ses trois étapes qui peuvent toujours être améliorées, me paraît convenir aux besoins exprimés par les uns ou par les autres.

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Noyau, M. Fauconnier et Mme Schaepelynck s'abstiennent. Les autres membres sont favorables.

- *Etude sur les modalités de construction d'un consensus au sein des instances du bassin Loire-Bretagne à travers l'exemple du projet de Sdage 2022-2027.*
- **Adoptée à la majorité (26 voix pour, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-178 du 10 décembre 2020.

Mme AUBERT :

Je pense que nous allons le mettre en place dès que possible de façon à démarrer ce travail qui me paraît très utile en la circonstance.

M. FAUCONNIER :

Je voulais juste préciser, je me suis abstenu parce que je n'ai pas le document, donc je ne sais pas sur quoi je vote. C'est donc la raison de mon abstention et non pas une opposition ou autre.

Mme AUBERT :

Le document est dans le dossier.

M. GUTTON :

Il était dans le dossier initial, juste après le rapport, à la page 72. Par ailleurs, j'ai bien intégré - Philippe Gouteyron est présent dans la salle, donc il a entendu - l'idée d'une première réunion rapide du comité de pilotage pour re-balayer le document. Comme l'a proposé la présidente, nous ajusterons, une fois le comité de bassin créé, sa composition de façon le cas échéant à l'élargir un petit peu. Je ne sais pas si nous serons aussi innovants.

M. NOYAU :

J'estime que la composition n'est pas assez ouverte ou alors, il faut un groupe de travail qui s'appuie sur cette commission.

M. GUTTON :

Nous avons bien dit que nous l'élargirons un peu. Nous laisserons au comité de pilotage l'exercice d'élargissement. Peut-être qu'il faut un comité un peu restreint pour définir le cahier des charges. Puis, une fois l'étude lancée, nous pourrions élargir sur les propositions qui seront faites, comme l'a suggéré la présidente, par le comité de pilotage.

Mme AUBERT :

L'exercice est assez nouveau comme cela a été souligné. Tous ceux qui ont des choses à dire là-dessus pourront y contribuer et participeront. Il ne s'agit pas d'un club qui va rédiger je ne sais quoi dans son coin. Bien entendu, c'est tout le contraire. Maintenant, il faut que ce travail démarre tout de suite rapidement pour qu'il ait un sens dans les mois qui viennent et que nous puissions avancer.

DÉCISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point aides n° 1 de l'ordre du jour

Mme AUBERT :

Je passe au dernier point de l'ordre du jour portant sur la question des aides. La commission des Aides s'est réunie le 7 décembre. Je donne donc la parole à M. Albert.

M. ALBERT :

J'interviens souvent tardivement dans ce conseil d'administration avec des ventres vides. J'espère, M. Rousseau, que le consensus va l'emporter sur le reste.

Nous avons eu une programmation assez importante en 2020 (87 %). Nous aurions aimé aller jusqu'à 100 %. Si nous avions eu notamment Clermont-Ferrand sur cette programmation, nous serions pratiquement à 100 %. Je pense que l'agence a très bien travaillé sur ce plan de reprise pour arriver à avoir ce pourcentage de programmation.

Cette programmation est quasi identique à 2019 parce que si nous prenons les reports qui avaient été faits en 2018 sur 2019, nous sommes quasiment dans les mêmes pourcentages de programmation 2019-2020.

Je noterais simplement que les fongibilités sont possibles à l'intérieur des domaines, donc nous ne dérogeons pas aux règles du 11^e programme. Nous avons notamment la ligne 13 qui a été assez en arrière des autres ainsi que la ligne 11 mais qui ont permis aussi de faire cet équilibre dans les domaines. Je pense notamment à la ligne C qui devrait rebondir l'année prochaine sur l'appel à projets.

Je voudrais juste signaler que l'enveloppe ZRR est à 59 M€. Nous avons prévu 33 M€ auparavant, donc nous restons fortement impliqués dans la solidarité rurale, ce qui est intéressant dans cette année 2020.

Juste une anecdote mais je sais que M. le Directeur ne m'en voudra pas. Les SPANC ont été dépensés à 34 % de l'enveloppe sur les 10 M€ qui étaient prévus.

La commission a eu six nouveaux contrats, dont deux territoires en nouvelle élaboration. Sur les six contrats, deux ont été présentés à la commission des aides, y compris celui du bassin versant du Cher. Il y a eu quelques discussions sur ce dossier, avec une problématique de quantité et qualité. Il a été rappelé que 2.480 agriculteurs étaient concernés, avec des volumes prélevables qui devaient être revus à la baisse dans cette programmation. Les ZRR datent de 1994. Mme Schaepelynck a rappelé que ce contrat représente trois années de travail. Il a fait l'objet d'un vote défavorable à la majorité.

Puis, le contrat de bassin versant de la Sèvre Nantaise a reçu aussi une abstention. Il est présenté aujourd'hui à travers une délibération avec une dérogation sur l'annulation car cela regroupe cinq anciens contrats. Si le plus important des contrats représentait 11 M€ d'aide, la Sèvre Nantaise était à 7,4 M€ d'aide. Le reste de ces contrats a été voté à l'unanimité.

Mme AUBERT :

Je vais demander s'il y a des interrogations là-dessus et surtout si certains d'entre vous souhaitent que les contrats, notamment ceux qu'a évoqués M. Albert, soient votés séparément.

Mme RIVET :

Je souhaiterais que le contrat du Cher soit voté séparément.

Mme AUBERT :

Je fais donc voter séparément le contrat du Cher et le contrat de la Sèvre Nantaise.

M. ROUSSEAU :

Concernant les deux contrats qui sont mis de côté, je suis tout à fait d'accord parce que je fais partie de ceux qui ont voté contre le contrat du Cher pour des raisons qui sont quasiment historiques liées à la nature de ce contrat de gestion quantitative alors que nous sommes dans une situation qualitative très dégradée. Je n'étais pas du tout convaincu par ce qui nous était présenté.

Quant au contrat de la Sèvre Nantaise, cela renvoie à un projet qui était le contrat territorial du Ribou. C'est un contrat ancien pour lequel nous avons déjà eu des financements, mais aussi des résultats qui étaient assez peu satisfaisants, en particulier par rapport au système d'anti-transfert de pollutions vers la retenue du Ribou.

Mme AUBERT :

Nous avons bien compris les objections liées à ces deux contrats, donc nous allons les voter séparément. Je mets aux voix en premier le contrat territorial de gestion quantitative et qualitative sur le bassin versant du Cher. Qui est contre ? M. Rousseau, M. Doron, M. Boisneau, M. Orvain et Mme Rivet votent contre. Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée avec cinq voix contre.

- *Contrat territorial de gestion quantitative et qualitative sur le bassin versant du Cher n° 1109.*
- **Adoptée à la majorité (24 voix pour, 5 voix contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-181 du 10 décembre 2020.

Mme AUBERT :

Je mets aux voix à présent le contrat territorial du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

M. ALBERT :

Mme AUBERT, je ne prends pas part au vote, étant membre de la communauté de communes Parthenay-Gâtine qui est l'auteur de ce contrat.

Mme AUBERT :

C'est bien noté. Qui est contre ? M. Doron. Qui s'abstient ? M. Boisneau, M. Rousseau, M. Orvain et Mme Rivet s'abstiennent. La délibération est adoptée.

- *Contrat territorial du bassin versant de la Sèvre nantaise (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée) n°1305.*
- **Adoptée à la majorité (23 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-182 du 10 décembre 2020.

Mme AUBERT :

Je mets aux voix en bloc les six autres contrats. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont adoptés à l'unanimité.

- *Contrat territorial Veudes, Mâble et Bourouse (Indre-et-Loire, Vienne) n°1172.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-179 du 10 décembre 2020.

- *Contrat territorial de la Bonnée et ses affluents et du Rû de Dampierre (Loiret) n°1286.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-180 du 10 décembre 2020.

- *Contrat territorial de la Petite Creuse (Creuse) n°1224.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-183 du 10 décembre 2020.

- *Contrat territorial du Goire et de l'Issoire amont (Charente, Haute-Vienne) n°961.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-184 du 10 décembre 2020.

- *Contrat territorial de Vivier-Gachets - Volet « pollutions diffuses » (Deux-Sèvres) n°1307.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-185 du 10 décembre 2020.

- *Contrat territorial de la Courance - Volet « pollutions diffuses » (Deux-Sèvres) n°1306.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-186 du 10 décembre 2020.

Mme AUBERT :

M. Albert, je vous laisse poursuivre sur les aides financières.

M. ALBERT :

Il nous a été présenté un dossier sur trois communes, donc trois collectivités qui vont être bénéficiaires d'aides. Cela nous a été présenté sous une forme un peu particulière, avec une délibération pour sécuriser un peu tout cela. Ce dossier est important, étant dans la partie prioritaire des stations d'épuration. Néanmoins, ces collectivités ne sont pas regroupées aujourd'hui. Cela peut poser un souci à l'avenir, notamment sur ce territoire. D'ailleurs, je m'étais beaucoup inquiété sur le fait que ces communes réfléchissent à un regroupement éventuel en 2026, donc juste avant les prochaines élections. La structuration des collectivités pose un souci dans le montage des dossiers. Un accord a été trouvé avec le préfet du Département sur ce sujet. Il a été soumis et voté à l'unanimité à la commission des aides.

Je noterais aussi un autre dossier qui nous a été présenté s'agissant du dossier Peyrat-le-Château, plateau de Millevaches, pour lequel une aide de 1,2 M€ est proposée. Là aussi, c'est une preuve de solidarité en sécurisation de ressources. Le projet est à la hauteur de ces enjeux de l'amont qui parfois n'aurait pas forcément les moyens de réaliser tous ces travaux sur son territoire.

Ce qui nous importe là, c'est la délibération page 39 du tome 2 sur cette coopération des trois collectivités.

Mme AUBERT :

Y a-t-il des demandes de parole là-dessus ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Construction d'une nouvelle station intercommunale à Pouilly-sous-Charlieu et des réseaux de transfert associés (Loire) - Dossiers 190352601, 2000285701 & 200286001.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-187 du 10 décembre 2020.

Mme AUBERT :

Nous passons maintenant au domaine 3, donc la délibération page 40.

M. ALBERT :

Nous avons ensuite deux dossiers de projets de filières agricoles qui sont soumis au conseil d'administration. Le dossier Agro-Logic en Mayenne concerne un investissement pour le développement de la filière de valorisation de graines bio. D'ailleurs, Louis Michel est intervenu sur ce sujet. C'est un sujet qui pourrait facilement être déployé sur d'autres territoires.

Ensuite, nous avons le dossier Deleplanque & Cie. C'est un investissement pour la création d'une ligne d'ensachage pour les semences issues de l'agriculture biologique. Là aussi, nous sommes sur deux territoires. Ce sont vraiment des exemples à montrer à l'extérieur. Je pense que l'agence a aussi intérêt à en faire la communication à l'extérieur sur son territoire pour voir rebondir tous ces progrès intéressants d'amélioration qui peuvent être derrière de la qualité de l'eau. Cela a été voté à l'unanimité par la commission des aides.

Mme AUBERT :

S'il n'y a pas d'objection et si personne ne demande un vote séparé, je mets aux voix les deux délibérations qui sont à la page 40 et page 42. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Attribution d'une aide à l'investissement pour le développement d'une filière de valorisation de graines bio locales - Agro-Logic (Mayenne) - Dossier 200308201.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-188 du 10 décembre 2020.

- *Attribution d'une aide à l'investissement pour la création d'une ligne d'ensachage pour les semences issues de l'agriculture biologique - Société Deleplanque & Cie (Deux-Sèvres) - Dossier 200213401.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-189 du 10 décembre 2020.

M. GUTTON :

Je prends la parole pour vous proposer de reporter le dossier sur le soutien d'effectif en saumon vu l'heure et vu le débat que nous avons chaque fois sur ces questions. En accord avec les services de l'État, nous proposons de le reporter. Il n'y a pas d'urgence. Cela pourra se voir en préparation du mi-parcours du 11^e programme.

Mme AUBERT :

Cela me paraît sage. Nous passons donc aux plans de développement rural régionaux.

Mme REVERCHON-SALLE :

Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait une petite erreur dans le montant maximal de droit à engager pour la région Pays de la Loire. C'est une erreur de frappe. Il faut que nous rectifiions cette erreur qui joue sur 200 et quelques euros. Là où nous avons écrit 667.350 €, il faut que nous mettions à la place 667.665 €, ce qui permettra de bien caler pour la fin de l'année et de prendre en charge les agroéquipements.

Mme AUBERT :

Je suppose qu'il n'y a pas de large débat là-dessus. Je vais soumettre aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Plans de développement rural régionaux - Écophyto - Correction d'une délibération.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-191 du 10 décembre 2020.

Mme AUBERT :

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je voulais vous remercier de votre engagement, de votre participation, de votre contribution et de tous les travaux que vous avez menés, les présidents de commission mais aussi vous tous. Nous savons à quel point tout cela est prenant mais passionnant en même temps. Je vous souhaite aussi d'excellentes fêtes de fin d'année même si nous attendons un peu ce qui va être dit ce soir, notamment sur les conditions de cette fin d'année. Je vous souhaite le meilleur.

Je voulais aussi, au nom de vous tous, remercier particulièrement Sandrine Reverchon-Salle qui nous quitte, hélas, pour un poste de directrice adjointe à la DDT du Loiret. Je voulais saluer son travail. Vous avez fait un travail considérable. Tout le monde a apprécié votre clarté, votre précision, votre efficacité, votre énergie et vos convictions aussi au service d'une grande cause qui est celle de l'eau. Nous aurions tous préféré pouvoir nous réunir autour d'un verre pour vous. Nous aurons peut-être une occasion en début d'année lors de votre pot de départ par exemple. En tout cas, merci pour tous ces travaux et pour tout ce que vous avez apporté. Vous n'allez pas être facile à remplacer.

Mme REVERCHON-SALLE :

Je ne suis pas très adepte des discours, surtout de départ parce qu'on s'attache. C'est toujours un peu compliqué de partir mais c'est la vie des fonctionnaires. Il faut aussi savoir laisser sa place à d'autres qui apporteront d'autres choses que je n'ai pas apportées. Je vous remercie, Mme AUBERT particulièrement parce que c'était un vrai plaisir de travailler à vos côtés. Puis, je vous remercie toutes et tous parce que cela a été de belles rencontres. Je pense qu'en trois ans et demi, nous avons fait de belles choses ensemble, en tout cas un programme qui marche bien et qui va continuer sa route mais sans moi. La vie est parfois bizarre mais peut-être que nous aurons l'occasion de nous retrouver ailleurs dans d'autres fonctions. Merci à vous tous.

[Applaudissements]

M. GOUSSET :

Excusez-moi, Mme AUBERT, de prendre la parole après vous, ce n'est pas du tout mon habitude, mais en tant que vice-président du comité de bassin et du conseil d'administration, je voulais aussi dire au revoir parce que cela fait maintenant plus de quinze ans que je suis dans ces instances. Je veux remercier, en tant que vice-président du conseil d'administration, les membres qui ont travaillé cette année puisque c'est une année exceptionnelle. Autant bénévoles que soient les membres extérieurs qui siègent à ce conseil d'administration, ils ont pris six mois en plus de leur temps pour pouvoir assurer la pérennité du fonctionnement de l'agence pendant cette crise Covid. Je tenais à le signaler.

Mme AUBERT :

M. Gousset, vous faites bien parce que certains ou certaines d'entre vous ne seront pas présents dans les futures instances. J'en profite aussi pour saluer à l'avance tous ceux qui auraient à quitter le CA ou le comité de bassin. J'espère que nous aurons l'occasion en début d'année de conclure de façon un peu plus conviviale et chaleureuse cette mandature. Nous allons voir comment nous pourrions organiser cela quand nous aurons des dates.

M. GUTTON :

Nous l'avions effectivement prévu en automne, avant le comité de bassin qui devait voter le Sdage. Les interdictions de réunion nous ont empêchés. Nous pouvons en prendre l'engagement. En revanche, la date va être difficile à fixer, sauf à attendre l'automne prochain. En tout cas, nous avons bien cela en tête, en vous remerciant aussi tous. Comme le dit M. Gousset, nous savons que notre organisation fonctionne sur le bénévolat. Je pense qu'il y a des acteurs à l'extérieur qui ne se rendent pas bien compte de cette situation. Tout cela représente énormément de temps, surtout dans ces années exceptionnelles. Cela va encore être le cas en 2021 avec le Sdage et la révision du 11^e programme. Le plan de charge va être à nouveau extrêmement lourd.

Mme AUBERT :

Il me reste à dire au revoir à toutes et à tous. À bientôt et bonne fin d'année.

La séance est levée à 13h40.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 10 décembre 2020
(à 10h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	EN VISIO	M. GANDRIEAU James
P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
P	M. BOISNEAU Philippe	EN VISIO	
A	M. BRULE Hervé R. par Mme Sandrine CADIC	SIGNÉ	M. NAVEZ Marc
A	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DORON Jean-Paul	EN VISIO	
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel	EN VISIO	
P	M. FRECHET Daniel	EN VISIO	
P	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO	
A	M. GANDRIEAU James		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. GARCIA Pierre		
P	M. GÉRAULT Laurent	EN VISIO	
P	M. GOUSSET Bernard	EN VISIO	
A	M. HABERT Laurent R. par Mme Françoise MORAGUEZ	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès
P	M. LE BESQ Rémi	EN VISIO	
A	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	
P	M. LUCAUD Laurent	EN VISIO	
P	M. MERY Yoann	EN VISIO	
A	M. MICHEL Louis		
A	M. NAVEZ Marc		
P	M. NOYAU Philippe	EN VISIO	
P	M. ORVAIN Jérôme	EN VISIO (jusque 12h45)	
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	M. SELLIER Guillaume
P	Mme RIVET Michelle	SIGNÉ	M. ORVAIN Jérôme (à partir de 12h45)
P	M. ROUSSEAU Bernard	EN VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. SAQUET Christian	SIGNÉ	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	EN VISIO	
A	M. SELLIER Guillaume		
A	M. SPECQ Bertrand R. par M. Frédéric WICKER	EN VISIO	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES VOTANTS	
TOTAL	30

Présents : 26
Dont représentés : 5
Pouvoirs donnés : 4
Absents : 7

Quorum 1 / 2 de 33 = 17

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	M. BURLOT Thierry	
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	EN VISIO
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
A	M. RAYMOND François R. par Mme Catherine PAMBRUN	EN VISIO